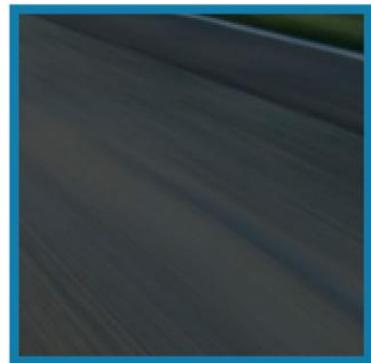
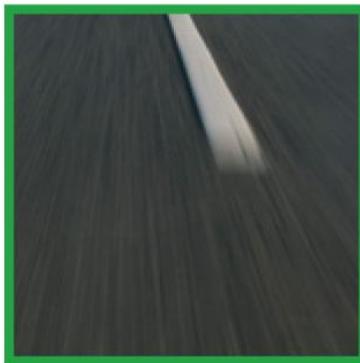
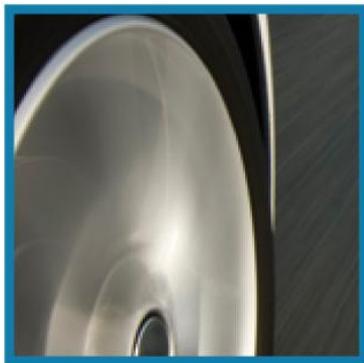


RAPPORT ANNUEL 2013



SOMMAIRE

Profil du Groupe	3
Message du Président du Directoire	4
Administration, Direction & Contrôle.....	5
Panorama général	7
Rapport de gestion.....	9
Rapport du Conseil de Surveillance	25
Rapport sur le Contrôle interne et le Gouvernement d'entreprise.....	26
Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de Commerce	31
GROUPE MGI COUTIER.....	33
Bilan consolidé.....	34
Compte de résultat consolidé	36
Autres éléments du résultat global	37
Tableau de flux de trésorerie consolidé.....	38
Variation des capitaux propres consolidés	39
Annexe aux comptes consolidés.....	40
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés.....	64
MGI COUTIER.....	66
Bilan	67
Compte de résultat.....	69
Annexe aux comptes sociaux	70
Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.....	80
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	82
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés.....	84
Texte des résolutions proposées	97

PROFIL DU GROUPE

Le groupe MGI COUTIER est un équipementier automobile indépendant intervenant dans deux grandes familles de produits : le transfert de fluides et les mécanismes.

Présent industriellement dans quinze pays couvrant cinq continents, avec 35 sites de fabrication, il apporte à ses clients automobiles des solutions innovantes, fiables, à des prix compétitifs grâce à la compétence de ses 7.511 collaborateurs.

Le groupe MGI COUTIER conçoit, fabrique et vend des composants, sous-ensembles ou fonctions complètes.

Afin de mieux anticiper et servir plus efficacement les besoins de ses clients, il est organisé autour de sept Divisions dont six Divisions Produits :

- ALIMENTATION CARBURANT
- ARTICULATIONS & DÉCOUPAGE
- AVON AUTOMOTIVE
- MÉCATRONIC
- MOTEUR
- SYSTEMES DE FERMETURE

et une Division dédiée aux activités deuxième monte.

Dix Directions Fonctionnelles assurent la cohérence des stratégies, des organisations et des systèmes sur l'ensemble du groupe ainsi que l'optimisation des ressources entre les entités opérationnelles.

MESSAGE DU PRESIDENT DU DIRECTOIRE

Madame, Monsieur,

L'année 2013 confirme la dynamique du Groupe et le bien-fondé des choix que nous avons réalisés.

Dans un contexte qui est resté difficile en Europe, le groupe MGI COUTIER affiche une cinquième année consécutive de progression du résultat net part du Groupe. Le chiffre d'affaires Produits et Fonctions, l'Excédent Brut d'Exploitation, le Résultat Opérationnel Courant et le résultat net atteignent des plus hauts historiques.

L'endettement financier net du Groupe est revenu à un niveau très raisonnable, moins de trois ans après l'acquisition structurante d'Avon Automotive qui nous a permis de quasiment doubler de taille et de prendre des positions majeures en Amérique du Nord, de développer notre courant d'affaires auprès des constructeurs Nord-Américains et de devenir un acteur majeur dans les systèmes de refroidissement Moteur.

2013 est également une année de grande satisfaction en matière d'innovation, de qualité et d'efficacité opérationnelle. Logiquement, les commandes obtenues sur l'exercice se situent à un niveau particulièrement élevé et nous permettent d'aborder sereinement l'avenir.

C'est dans ce contexte particulièrement favorable que nous avons pris des décisions majeures pour accélérer la croissance du groupe et son développement mondial. Un nouveau site de production au Portugal verra le jour en 2014. Une nouvelle usine sera construite en Chine qui devrait être opérationnelle courant 2015. Nous avons également pris la décision de nous implanter industriellement au cours des trois prochaines années au Maroc, en Russie ainsi qu'en Thaïlande afin de pouvoir accompagner nos clients constructeurs dans leur mondialisation.

C'est dans cette même logique que nous avons décidé, il y a quelques semaines, d'acquérir le groupe suédois Autotube AB qui nous apporte une parfaite complémentarité clients, produits, technologique et géographique.

De nouveaux challenges nous attendent dès 2014 avec notamment la montée en puissance de la production des réservoirs Adblue pour SCR.

La motivation et la compétence de nos équipes ainsi que de la confiance que nous accordent nos clients me rendent très confiant dans notre objectif de réaliser en 2015 un chiffre d'affaires consolidé supérieur à 800 millions d'euros.

André COUTIER
Président du Directoire

ADMINISTRATION, DIRECTION & CONTROLE

Conseil de surveillance

Monsieur Roger COUTIER Président
Monsieur Paul DEGUERRY Vice-Président
Monsieur Nicolas JOB
Monsieur Bertrand MILLET
Monsieur Jean-Claude SEVE
COUTIER JUNIOR représentée par Madame Geneviève COUTIER

Directoire

Monsieur André COUTIER Président
Monsieur Benoît COUTIER
Monsieur Christophe COUTIER
Monsieur Mathieu COUTIER
Monsieur Nicolas COUTIER
Monsieur Jean-Louis THOMASSET Vice-Président
Monsieur Jean-François VILLANEAU

Equipe de Direction

Monsieur Philippe BILLEROT
Monsieur Frédéric DAGAULT
Monsieur Maxime DELORME
Monsieur Dominique GALUS
Monsieur Alain GIROUX
Monsieur Philippe JEAN
Monsieur David LETELLIER
Monsieur Philippe MAO
Monsieur Frédéric MARIER
Monsieur Christophe REVY
Monsieur Lee RICHARDS
Monsieur Roger SANCHEZ

Commissaires Aux Comptes

Titulaires :

- ORFIS BAKER TILLY
Madame Valérie MALNOY
149, Bd Stalingrad – 69100 VILLEURBANNE
Nommé à l’A.G.O. du 22 juin 2012
- MAZARS SA
Monsieur Bruno POUGET
P.A.E. Les Glaisins – 13, avenue du Pré Félin
74940 ANNECY-LE-VIEUX
Nommé à l’A.G.O. du 22 juin 2012

Suppléants :

- M. Olivier BRISAC
149, Bd de Stalingrad – 69100 VILLEURBANNE
Nommé à l’A.G.O. du 22 juin 2012

- M. Olivier BIETRIX
131, Bd de Stalingrad – 69100 VILLEURBANNE
Nommé à l’A.G.O. du 22 juin 2012

Responsable de l’information

M. André COUTIER
Tél. : 04 50 56 98 98

PANORAMA GENERAL

Dans ses domaines d'expertise, le Groupe MGI COUTIER aide ses clients à proposer des véhicules adaptés aux marchés (plus fiables, plus respectueux de l'environnement et plus agréables à conduire).

L'alternative aux grands systémiers

Son positionnement sur des systèmes complets et la maîtrise de son environnement permettent à MGI COUTIER de faire :

- **Le meilleur choix Technologique** en s'appuyant sur la créativité de ses équipes et leur spécialisation produit.
- **Le meilleur choix Métier** avec la maîtrise de nombreux matériaux et process.
- **Le meilleur choix Industriel** qu'il soit mondial ou low-cost.

Le Transfert de fluides

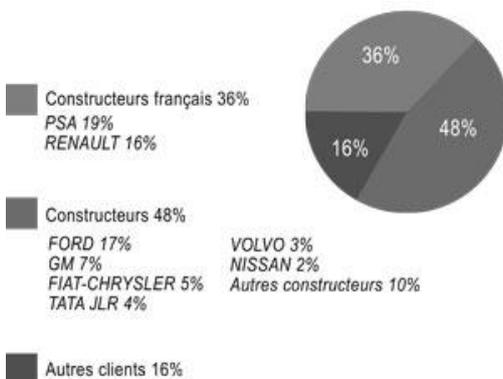
Air moteur			Refroidissement
Carburants			Additifs de dépollution
Vapeurs d'huile			Liquide lave-glace
Air régulation T°			Dépression

Les Mécanismes

Serrures & Gâches			Arrêts de porte
Poignées			Charnières
Pédaliers			Trappes à carburant
Mécanismes de siège			Sous-capot

Alors que le chiffre d'affaires MGI COUTIER était essentiellement franco-français jusqu'au début de 1997, le groupe est aujourd'hui fortement internationalisé.

Répartition du chiffre d'affaires par clients au 31.12.2013



Spécialiste du Transfert de fluides et des Mécanismes, le groupe est organisé en six Divisions Produits et une Division Marché (« AFTERMARKET ») entièrement dédiée aux activités après-vente constructeur ou indépendante. Cette organisation, mise en place en 1998, est totalement opérationnelle.

Transfert de fluides

AVON AUTOMOTIVE	ALIMENTATION CARBURANT	MOTEUR	MÉCATRONIC
CHIFFRE D'AFFAIRES			
44%	12%	10%	8%
PRODUITS PHARES			
Conduits d'air	Canalisations carburant	Conduits d'air	Systèmes de lavage (réservoirs, pompes, gicleurs, ...)
Tuyaux de refroidissement	Systèmes de dépollution	Répartiteurs	
Tuyaux Carburant et Pilotage	Circuits d'assistance freinage	Filtres	Additivition éco-fluides
		Couvre-culasses	

Mécanismes

ARTICULATIONS & DÉCOUPAGE	SYSTÈMES DE FERMETURE
CHIFFRE D'AFFAIRES	
9%	10%
PRODUITS PHARES	
Charnières	Serrures & Gâches
Pédaliers	Poignées
	Mécanismes de sièges
	Trappes

Aftermarket

Rechange constructeur et indépendante
CHIFFRE D'AFFAIRES
5%

Divers

CHIFFRE D'AFFAIRES
2%

MGI COUTIER est présent dans 19 pays situés sur 5 continents. Il compte 35 sites industriels et près de 7500 salariés.



La stratégie du Groupe à l'horizon 2020 : Renforcer le leadership

Axe N°1 - Mondialiser les Lignes de Produits

- Être présent dans tous les pays d'origine des constructeurs
- Produire à proximité des usines d'assemblage
- Avoir, au minimum, 30% de part de marché chez tous les clients actuels
- Convaincre de nouveaux clients

Axe N°2 - Développer de nouveaux produits adaptés :

- Aux nouvelles normes environnementales (CO2, NOX, Particules, ...)
- Aux besoins spécifiques des pays émergents (Russie, Chine, ...)
- Aux véhicules des segments supérieurs et/ou en développement (Premium, SUV, ...)

Sa mise en œuvre

- **Une démarche d'innovation** performante, structurée et répondant aux besoins de demain (traitement des émissions polluantes, réduction de la masse embarquée ...) qui a permis de déposer 16 nouveaux brevets en 2013.
- **Une approche « 2S2F » 100% LEAN** qui, appliquée au quotidien, apporte sérénité, progrès continu et satisfaction des clients.
- **Un niveau d'excellence en Qualité.** En 2013, avec 5 PPM, le groupe enregistre une progression de 96% en 10 ans.
- **Un large périmètre produits.** Le groupe se distingue par sa gestion complète des fluides (stockage, dosage, réchauffage ...) et de nombreuses zones d'intervention pour les mécanismes (capot, portes latérales et battantes, caisse...).
- **Une organisation éprouvée et des équipes expérimentées.**
- **Une volonté d'intégration** combinée à une grande ouverture d'esprit en conception qui permettent de proposer les solutions les mieux adaptées, tout en maximisant la valeur ajoutée.
- **Un savoir-faire en matière de croissance externe** à la recherche de complémentarités et de synergies (portefeuille clients, couverture géographique, familles de produits ...).



2S Simple
Solide

2F Fiable
Facile à réaliser



Des valeurs fortes et structurantes

- **Un actionnariat de référence** attaché au groupe. Près de 70% des actions du groupe sont détenues par la famille COUTIER.
- **Une gestion financière saine** basée notamment sur la pleine propriété des actifs (bâtiments, moyens de production, systèmes d'information, ...)
- **Des équipes humaines au cœur de l'entreprise** pour laquelle loyauté et équité sont les bases pour bien travailler ensemble.

Des réponses aux problématiques environnementales

MGI COUTIER propose à ses clients constructeurs des solutions ou des concepts innovants qui prennent en compte et apportent des réponses aux questionnements actuels sur l'environnement.

Enfin, les sites du groupe sont certifiés et mettent en application la norme de management environnemental ISO 14001. Réduction des dépenses énergétiques, des rejets et des rebuts sont au cœur des préoccupations de chacune de nos implantations.



RAPPORT DE GESTION

Présenté par le Directoire à l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire et Extraordinaire du 26 juin 2014

Commentaires & Faits marquants sur les comptes consolidés

Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du groupe MGI COUTIER ont été préparés conformément aux normes IFRS, telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Au cours de l'exercice, le groupe a adopté les normes, amendements et interprétations d'applications obligatoires sur la période. Ces textes n'ont aucun impact sur le résultat net et la position financière du groupe.

Une nouvelle augmentation de l'activité Produits & Fonctions

Pour l'exercice 2013, le groupe MGI COUTIER a réalisé un chiffre d'affaires de 663,8 millions d'euros en diminution de 0,9% par rapport à l'année précédente. A périmètre et taux de change comparables, la croissance de l'activité Produits & Fonctions, la plus représentative, ressortirait à +2,7% en ligne avec la croissance du marché automobile mondial. AVON AUTOMOTIVE amplifie sur l'exercice sa place de première Division du groupe MGI COUTIER et représente 44,5% du chiffre d'affaires Produits et Fonctions grâce à une croissance de son activité de 3,5% (6,9% à périmètre et taux de change constants). Les activités Transferts de Fluides représentent 74,6% du total groupe (74,4% en 2012). La part des constructeurs autres que PSA et Renault passe de 46,3% de l'activité en 2012 à 48,5% en 2013. Ford devient le deuxième client du groupe. Les constructeurs français qui représentaient 64,6% de l'activité en 2010 passent à 36,0% sur 2013. La part du chiffre d'affaires réalisée avec les équipementiers demeure contenue à 13,0% (13,5% en 2012).

Les temps forts de l'exercice 2013

Sur l'exercice écoulé, les opérations significatives au niveau du périmètre ou de l'organisation sont les suivantes :

- Acquisition du bâtiment utilisé par Avon Automotive Portugal ;
- Recherches d'un second site industriel en Chine et au Portugal avec l'objectif de démarrer la production respectivement sur le premier semestre 2015 et sur le second semestre 2014 ;
- Transferts des productions de Mécanismes Métal du site de Vigo (Espagne) vers les sites historiques de Mécanismes situés en France ;
- Installation et démarrage de l'ERP Groupe sur Avon Automotive Portugal.

L'amélioration de la rentabilité

Les chiffres-clés consolidés de l'exercice 2013 sont les suivants :

(en millions d'euros)	31.12.13 (12 mois)	31.12.12 (12 mois)
Chiffre d'affaires H.T.	663,8	669,9
Excédent brut d'exploitation	77,0	57,6
Résultat opérationnel courant	55,2	40,2
Résultat opérationnel	54,0	40,4
Résultat net part du groupe	37,0	28,4
Capacité d'autofinancement	58,5	47,1

La valeur ajoutée s'élève à 266,3 millions d'euros, en augmentation de 7,5% par rapport à l'exercice précédent. Ces chiffres reflètent directement la poursuite des efforts visant à réduire les prix d'achat, améliorer l'efficacité industrielle et réintégrer des productions précédemment sous-traitées dans un contexte qui est demeuré difficile.

Les impôts et taxes s'élèvent à 6,1 millions d'euros en augmentation de 15,6% sur l'exercice.

Les charges de personnel, y compris intérimaires & participation des salariés pour les entités françaises, s'élèvent à 183,2 millions d'euros, en diminution de 0,9% par rapport à l'exercice précédent. L'évolution de la masse salariale sur l'exercice reflète les efforts réalisés en matière de productivité et de modération salariale sur l'ensemble des entités du Groupe.

L'excédent brut d'exploitation s'élève à 77,0 millions d'euros en augmentation de 33,8% par rapport à l'année précédente et représente 11,6% du chiffre d'affaires consolidé (8,6% en 2012). En valeur, il s'agit d'un nouveau record historique.

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 19,7 millions d'euros en augmentation de 30,4%. Cette évolution est la conséquence des investissements significatifs réalisés à partir de l'exercice 2012.

Les dotations nettes aux provisions s'élèvent à 2,1 millions d'euros contre 2,3 millions d'euros en 2012. Il n'y a pas eu d'événements individuels significatifs.

Le résultat opérationnel courant s'élève à 55,2 millions d'euros en progression de 37,4% par rapport à l'exercice précédent. Il s'agit du meilleur résultat opérationnel courant en valeur des quinze dernières années. Les filiales étrangères contribuent à hauteur de 53,7 millions d'euros au résultat opérationnel courant. Il s'agit d'un record historique. Toutes les entités à majorité du capital MGI COUTIER affichent une rentabilité positive à l'exception de MGI COUTIER BRASIL, MGI COUTIER ENGINEERING, GSAP (Inde) et INDUSTRIAL FLEXO (Espagne). GSAP et MGIC Engineering sont deux entités dont l'activité n'est pas encore stabilisée. Leur rentabilité n'est donc pas encore représentative de leur performance financière normative.

Les autres revenus et charges non courantes s'élèvent à -1,2 million d'euros contre +0,2 million d'euros sur l'exercice précédent. Des pénalités suite à un litige avec une administration française ont été provisionnées pour 1,0 million d'euros.

Le coût de l'endettement financier net s'élève à -2,0 millions d'euros contre -3,2 millions en 2012. Cette évolution résulte directement de la diminution des dettes financières contractées pour l'acquisition du groupe AVON AUTOMOTIVE, d'indices de référence (taux variables) particulièrement faibles et de la quasi-disparition de l'endettement des filiales hors zone Euro qui portaient intérêts à des taux nettement supérieurs à ceux de la moyenne du Groupe.

Les autres produits et charges financiers s'élèvent à -1,0 million d'euros en 2013 (le montant n'était pas significatif sur l'exercice précédent). Il a été décidé sur l'exercice de provisionner la totalité du solde du compte courant relatif à MGI Coutier Ilia qui figurait dans les états financiers consolidés compte tenu des risques de non-recouvrement de cette créance.

La charge d'impôt sur les bénéfices s'élève à 14,2 millions d'euros en 2013 contre 9,1 millions d'euros en 2012. Le groupe a notamment bénéficié de taux moyens d'imposition généralement plus faibles à l'étranger qu'en France.

Le résultat net part du groupe s'élève à +37,0 millions d'euros à comparer à +28,4 millions d'euros en 2012. Il s'agit du meilleur chiffre jamais publié par le groupe et de la cinquième année successive d'amélioration du résultat net part du groupe en valeur.

Les investissements non financiers s'élèvent à 24,0 millions d'euros contre 32,8 millions d'euros sur l'exercice précédent. Les investissements sont finalement demeurés sur l'exercice proches de la moyenne historique (y compris Avon Automotive), la montée en puissance de l'activité SCR ayant été légèrement retardée par notre principal client sur cette famille de produits.

L'endettement financier net demeure maîtrisé. Celui-ci s'élève à 40,1 millions d'euros en diminution de 19,4 millions d'euros sur un an.

Les capitaux propres part du groupe s'élèvent à 185,1 millions d'euros à comparer à 161,0 millions d'euros en 2012. Il s'agit là aussi d'un record historique malgré l'impact très significatif des écarts de conversion des capitaux propres des filiales hors zone Euro.

Poursuite des efforts en Recherche et Développement

En 2013, le groupe MGI COUTIER a continué à consacrer des ressources importantes en matière de Recherche & Développement.

Les frais de Recherche et Développement se sont élevés à 33,5 millions d'euros, soit 5,0% du chiffre d'affaires consolidé, à comparer à 31,5 millions d'euros en 2012.

Ces frais de Recherche et Développement ont été comptabilisés en charges de la période, ceux-ci ne remplissant pas l'ensemble des critères prévus par les normes comptables pour être immobilisés.

Le groupe a bénéficié d'un crédit d'impôt recherche à hauteur de 2,7 millions d'euros (4,3 millions en 2012).

Les principaux axes de Recherche & Développement visent à apporter des réponses aux problématiques environnementales et notamment :

- la prévention et le traitement des émissions polluantes,
- la réduction des émissions de CO₂ (en concevant des pièces plus légères),
- la mise en place de solutions compatibles avec les biocarburants ou répondant aux exigences des véhicules hybrides ou électriques,
- l'éco-conception et le recyclage des produits.

Perspectives favorables pour 2014

Le groupe MGI COUTIER reste extrêmement attentif à préserver ses performances économiques et financières.

L'exercice 2014 devrait afficher une activité en croissance grâce à l'intégration du groupe Autotube AB à compter du 1^{er} avril 2014. L'exercice sera également marqué par des investissements particulièrement élevés, liés à la montée en puissance de l'activité SCR.

MGI COUTIER SA (Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance)

Commentaires sur les Comptes sociaux & faits marquants

Pour rappel, les comptes sociaux ont été établis conformément aux principes comptables applicables en France.

Le chiffre d'affaires s'élève à 241,6 millions d'euros, en diminution de 4,9% par rapport à l'année précédente. La société MGI COUTIER a bénéficié du démarrage ou de la montée en puissance de nouveaux produits issus de sa Recherche & Développement ainsi que des transferts de l'activité Mécanismes Métal de MGI Coutier Espagne. En sens inverse, l'activité a été pénalisée par la faiblesse du marché automobile en Europe et par la réduction des volumes de production de véhicules en

France. Le chiffre d'affaires réalisé avec les filiales étrangères de MGI COUTIER représente 32,0 millions d'euros soit 13,2% de son activité (10,2% en 2012). Cette progression est notamment liée à des productions de tuyaux plastiques pour les besoins d'entités européennes d'Avon Automotive.

La valeur ajoutée s'élève à 81,2 millions d'euros en diminution de 2,2% par rapport à l'année précédente. L'environnement concurrentiel est demeuré particulièrement difficile mais le taux de valeur ajoutée a pu être légèrement augmenté. La société continue à saisir toutes les opportunités d'intégration ou de réintégration de valeur ajoutée.

Les impôts et taxes s'élèvent à 4,3 millions d'euros, en hausse de 0,5% par rapport à l'exercice précédent.

Les charges de personnel s'élèvent à 72,6 millions d'euros et représentent 30,1% du chiffre d'affaires contre 28,5% en 2012. La société demeure pénalisée par quelques établissements qui ont connu une activité particulièrement faible sur l'exercice et par les ressources qui sont mises en œuvre sur la Division MÉCATRONIC pour assurer les études & développements du SCR.

L'excédent brut d'exploitation s'élève à 4,3 millions d'euros, en diminution de 31,1% par rapport à l'exercice précédent. Il s'agit du plus faible montant des dix dernières années.

Les dotations aux amortissements, à 7,9 millions d'euros, sont en augmentation de 11,7% compte tenu des investissements significatifs réalisés depuis l'exercice 2011.

Les dotations nettes aux provisions s'élèvent à 0,4 million d'euros contre une reprise nette de 1,5 million en 2012. Sur l'exercice, la société n'a été confrontée à aucun sinistre majeur.

Compte tenu des éléments précédents, le résultat d'exploitation s'élève à -4,0 millions d'euros contre +0,4 million d'euros en 2012. Il s'agit du chiffre le plus faible depuis au moins vingt ans.

Le résultat financier s'élève à +16,8 millions d'euros contre +49,0 millions d'euros en 2012. La société a continué à bénéficier sur l'exercice 2013 de versements de dividendes de la part de certaines filiales (Avon Automotive Holdings Inc, Ningbo MGI Coutier et MGI Coutier Argentina pour l'exercice écoulé). Les dotations nettes aux provisions à caractère financier s'élèvent à 3,4 millions d'euros (le montant n'était pas significatif sur l'exercice précédent). En 2013, la société a dû provisionner les risques de non-remboursement des comptes courants de MGI Coutier Ilia. Les bonnes performances financières des autres filiales et notamment de MGI Coutier Argentina n'ont pas permis de compenser les charges précédentes.

Le résultat exceptionnel s'élève à -2,0 millions d'euros contre +0,1 million d'euro en 2012. Ce montant intègre des pénalités relatives à un litige avec une administration pour un montant de l'ordre de 1,0 million d'euros.

La société affiche sur l'exercice un produit d'impôt sur les bénéfices de 4,2 millions d'euros contre 3,7 millions d'euros sur l'exercice précédent. Un crédit d'impôt recherche a été constaté à hauteur de 2,7 millions d'euros (4,3 millions d'euros en 2012). Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) s'est élevé à 1,5 million d'euros. Il ne pourra être remboursé qu'en 2017 à moins de pouvoir être imputé sur des impôts sur les bénéfices à payer avant cette échéance.

Compte tenu des éléments précédents, le résultat net de la société s'élève à +15,0 millions d'euros contre +53,2 millions d'euros en 2012.

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles ressortent à 11,9 millions d'euros contre 15,4 millions d'euros sur l'exercice précédent. Le niveau d'investissement demeure cependant toujours nettement supérieur à la moyenne historique.

Les acquisitions d'immobilisations financières s'élèvent à 2,1 millions d'euros contre 100,6 millions d'euros sur l'exercice précédent. Une augmentation de capital a été réalisée en faveur de MGI Coutier Engineering (Inde). Les autres montants correspondent à des accroissements des besoins financiers de certaines filiales.

Compte tenu des éléments précédents, l'endettement net de MGI COUTIER (dettes financières + dettes auprès des associés – Disponibilités & Valeurs Mobilières de Placement) s'élève à 88,8 millions d'euros contre 96,1 millions d'euros en 2012. Ce niveau d'endettement semble toujours très raisonnable par rapport à la taille et à la rentabilité du groupe.

Les capitaux propres avant répartition du résultat s'élèvent à 154,9 millions d'euros contre 140,3 millions d'euros sur l'exercice précédent. Les capitaux propres représentent 49,8% du total bilan. L'objectif est d'être au-dessus de 50%.

Conformément au décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008, nous vous informons que les dettes fournisseurs s'élevaient à 27,0 millions d'euros au 31 décembre 2013 (hors factures non parvenues) (30,1 millions d'euros au 31 décembre 2012). Sur ce montant, 0,9 million d'euros étaient échus (1,3 million fin 2012). Pour le solde des dettes non échues, 13,8 millions étaient à échoir à un mois (16,4 millions en 2012), 9,2 millions d'euros étaient à échoir à deux mois (9,5 millions en 2012), 2,9 millions d'euros étaient à échoir à trois mois (2,7 millions en 2012) et 0,2 million d'euros étaient à échoir à plus de trois mois (0,2 million en 2012).

Informations sociales

Effectif moyen

	2013	2012
Cadres	409	406
ETAM	2.559	2.521
Ouvriers	4.685	4.778
Total	7.653	7.705

Effectifs au 31 décembre 2013

	2013	Part des femmes
Cadres	384	17,2%
ETAM	2.538	27,5%
Ouvriers	4.589	46,6%
Total	7.511	38,6%

Mouvements de personnel – Départs

Départs	2013	2012
Naturels	1.583	2.157
Licenciements et Ruptures	280	406
Retraite	58	36
Total	1.921	2.599

Mouvements de personnel – Recrutements

Embauches	2013	2012
CDI	1.575	1.537
CDD	674	640
Total	2.249	2.177

Autres informations à caractère social

	2013	2012
Total des charges de personnel (en milliers d'euros)	183.231	184.958
Sommes consacrées à la formation (en pourcentage de la masse salariale)	1,55%	1,30%

Informations environnementales

Les informations communiquées ci-dessous portent sur l'ensemble des sites du Groupe à l'exception des sites chinois, indiens et du site de Juarez (Mexique).

Consommation des ressources

Consommations	2013	2012
Eau (m ³)	708.677	684.221
Matières Plastiques (tonnes)	12.265	13.265
Matières Métalliques (tonnes)	18.543	19.119
Matières Caoutchouc (tonnes)	33.575	34.777
Electricité (Mwh)	92.695	89.796
Gaz (Mwh)	75.075	73.511
Fuel (m ³)	44.350	60.020

Déchets

Consommations	2013	2012
Déchets industriels banals produits (tonnes)	18.364	10.361
Déchets industriels spéciaux produits (tonnes)	520	1.296
Coûts totaux induits par la gestion des déchets (milliers d'euros)	405	718
Gains obtenus grâce à la revalorisation des déchets (hors déchets métalliques) (milliers d'euros)	336	631

Actionnariat & Bourse

Nous portons à votre connaissance les participations significatives tant en capital qu'en droits de vote, arrêtées au 31 décembre 2013.

Actionnaires	Actions	% du capital	% des droits de vote
Sté COUTIER JUNIOR	1.533.117	57,33	57,35
Sté COUTIER SENIOR	325.948	12,18	12,19
Dirigeants personnes physiques	6.147	0,23	0,23
BNP/PARIBAS	69.973	2,62	2,62
BESTINVER	122.549	4,58	4,58
GESTION SGIIC SA et autres fonds			

FINANCIERE DE L'ECHIQUIER 2 fonds : AR2I	70.000	2,62	2,62
Public & Salariés	545.709	20,40	20,41
Actions auto-détenues	661	0,02	0,00
Total	2.674.104	100,00	100,00

MGI COUTIER est cotée sur le Compartiment B d'Euronext Paris au Continu depuis le 4 avril 2011 sous le code valeur FR 00000 53027. Le cours de clôture le plus haut atteint au cours de l'exercice écoulé a été de 100,00 euros (en décembre 2013), le cours de clôture le plus bas de 37,80 euros (en janvier 2013). Le cours de clôture au 31 décembre 2013 était de 97,94 euros ce qui valorisait le groupe MGI COUTIER à 261,9 millions d'euros. Les volumes totaux échangés sur l'année se sont élevés à 625.806 titres, en augmentation de 195,4% par rapport à l'exercice précédent pour un nombre total de transactions de 16.132, en augmentation de 295,4%.

Mandats exercés dans d'autres sociétés

Conformément aux dispositions prévues par la loi, nous portons à votre connaissance les fonctions exercées et intérêts détenus dans d'autres sociétés y compris étrangères et du groupe par les dirigeants et associés de MGI COUTIER.

Dirigeant concerné	Fonctions exercées et intérêts détenus dans d'autres sociétés y compris étrangères et du groupe		
	Dénomination ou raison sociale	Forme juridique, ville & pays du siège social	Fonctions exercées
COUTIER André, né le 15/02/1949 Président du Directoire	COUTIER JUNIOR	SA (Champfromier - France)	Administrateur
	POLE EUROPEEN DE PLASTURGIE	SAS (Oyonnax - France)	Représentant permanent de MGI COUTIER –
	MGI COUTIER ESPAÑA	S.L. (Vigo - Espagne)	Président du Conseil d'Administration
	MGI COUTIER ITALIA	S.R.L. (Asti - Italie)	Président du Conseil d'Administration
	MGI COUTIER UK	LTD (Minworth - Grande-Bretagne)	Représente MGIC Administrateur
	MGI COUTIER MAKINA	Anonim Sirketi (Bursa - Turquie)	Administrateur Vice-Président du CA
	MGI COUTIER MEJICO	SA de CV (Saltillo - Mexique)	Président du Conseil d'Administration
	NINGBO MGI COUTIER AUTO PLASTICS M.E.I.P.L.	CO LTD (Cixi - Chine) Private Limited (Pune - Inde)	Administrateur Administrateur

	MGI COUTIER ROM	SRL (Timisoara - Roumanie)	Président du Conseil d'Administration
	AVON AUTOMOTIVE HOLDINGS	INC (Cadillac – Michigan – USA)	Administrateur
	AVON AUTOMOTIVE A.S.	A.S. (Rudnik – Tchèque)	Président du Conseil de Surveillance
	AVON POLYMERES France	SAS (Vannes – France)	Représente MGIC Associée unique APF
COUTIER Roger, né le 18/10/1952 Président du Conseil de Surveillance	COUTIER JUNIOR	SA (Champfromier - France)	Président du Conseil d'Administration
	COUTIER SENIOR	Société Civile (Champfromier - France)	Gérant
	MGI COUTIER ITALIA	S.R.L. (Asti - Italie)	Administrateur
	MGI COUTIER UK	LTD (Minworth - Grande- Bretagne)	Administrateur
	MGI COUTIER ESPAÑA	S.L. (Vigo - Espagne)	Administrateur
COUTIER Matthieu, né le 25/5/1975 Membre du Directoire	COUTIER JUNIOR	SA (Champfromier - France)	Administrateur
	AVON AUTOMOTIVE HOLDINGS	INC (Cadillac – Michigan – USA)	Administrateur
	AVON AUTOMOTIVE DEUTSCHLAND	GMBH (Stuttgart Allemagne)	Administrateur
	AVON AUTOMOTIVE A.S.	A.S. (Rudnik – Tchèque)	Administrateur
	INDUSTRIAL FLEXO SL	S.L (Sant Just Desvern Espagne)	Administrateur
	AVON OTOMOTIV SANAYI Sirketi	Anonim Sirketi (Gebze – Turquie)	Administrateur

COUTIER Benoît né le 19/10/1978 Membre du Directoire depuis le 20/12/2013	COUTIER JUNIOR	SA (Champfromier - France)	Administrateur
	MGI COUTIER BRASIL	LDA (Jundiai – Brésil)	Gérant - Director
	MGI COUTIER ROM	SRL (Timis - Roumanie)	Administrateur et DG
	MGI COUTIER ILIA	CO PJS (Ghaemshahr - Iran)	Administrateur Représente MGIC
	MGI COUTIER ENGINEERING	PVT LTD (Chakan – Inde)	Président du Conseil D'Administration
COUTIER Christophe né le 06/05/1978 Membre du Directoire depuis le 20/12/2013	COUTIER JUNIOR	SA (Champfromier - France)	Administrateur
COUTIER Nicolas né le 02/01/1981	COUTIER JUNIOR	SA (Champfromier - France)	Administrateur
	MEIPL	PVT LTD (Pune – Inde)	Administrateur
	MGI COUTIER ENGINEERING	PVT LTD (Pune, Chakan – Inde)	Administrateur
	G O L D S E A L A V O N P O L Y M E R S	PVT LTD (Mumbai – Inde)	Administrateur
VILLANEAU Jean-François Né le 22/10/1960 Membre du Directoire	MGI COUTIER ROM	SRL (Timis - Roumanie)	Administrateur
	MGI COUTIER ILIA	CO PJS (Ghaemshahr - Iran)	Président du Conseil d'Administration
	MGI COUTIER ENGINEERING	PVT LTD (Chakan, Pune - Inde)	Administrateur
	MGI COUTIER FINANCE	LTD (Chippenham Royaume-Uni)	Administrateur
	AVON AUTOMOTIVE Portugal	LDA (Tondela – Portugal)	Administrateur
THOMASSET Jean-Louis, né le 04/01/1965	MGI COUTIER ESPAÑA	S.L. (Vigo - Espagne)	Administrateur Vice-Président

Membre du Directoire	MGI COUTIER MAKINA	Anonim Sirketi (Bursa - Turquie)	Administrateur
	MGI COUTIER MEJICO	SA de CV (Saltillo - Mexique)	Administrateur Vice-Président du CA
	NINGBO MGI COUTIER AUTO PLASTICS	CO LTD (Cixi - Chine)	Administrateur
	AVON AUTOMOTIVE AS	AS (Rudnik - Tchéquie)	Membre du Conseil de Surveillance
MILLET Bertrand, né le 9/01/1948	FRANCAISE DE FIXATION	SA (Lyon - France)	Administrateur
	COMPAGNIE DU RAIL	SA (Lyon - France)	Administrateur
Membre du Conseil de Surveillance	S2M FINANCIERE	SA (Lyon - France)	Président et Directeur Général
	MONNET SEVE	SA (Outriaz - France)	Président du conseil d'Administration
	RICHOMME	SA (Blain - France)	Président du Conseil d'Administration
	BOIS & SCIAGES DE SOUGY	SA (Sougy - France)	Président du Conseil de Surveillance
JOB, Nicolas né le 02/02/1955	NJ CONSULTING	SARL	Gérant
Membre du Conseil de Surveillance			

Informations concernant la rémunération des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les rémunérations brutes versées individuelles des mandataires sociaux y compris avantages en nature et jetons de présence :

Par nature

	Exercice 2013		Exercice 2012	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Membres du Directoire				
Rémunération fixe	1.005.863	1.005.863	1.115.669	1.115.669
Rémunération variable	207.485	190.978	180.779	238.376
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-

Avantages en nature	8.983	8.983	10.163	10.163
Membres du Conseil de Surveillance				
Rémunération fixe	406.760	406.760	358.489	358.489
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Avantages en nature	1.186	1.186	1.554	1.554

Par personne

	Exercice 2013 (versés)	Exercice 2012 (versés)
André COUTIER	332.429	380.429
Roger COUTIER	352.446	312.043
Henri TABORIN	-	303.449
Jean-Louis THOMASSET	310.945	297.168
Mathieu COUTIER	151.192	138.363
Jean-François VILLANEAU	265.324	244.799
Benoît COUTIER	59.032	-
Christophe COUTIER	30.261	-
Nicolas COUTIER	56.641	-
Autres personnes	55.500	48.000

Nous vous précisons par ailleurs qu'aucun dirigeant ne bénéficie d'avantages particuliers en matière de retraite (régimes complémentaires en sus des régimes obligatoires). Les rémunérations font l'objet d'un examen par le Comité des Rémunérations, la partie variable étant attribuée en fonction d'objectifs quantitatifs et qualitatifs.

Conformément aux recommandations de l'AMF du 12 juillet 2010, il est indiqué que le niveau de réalisation des critères quantitatifs et qualitatifs a été établi de manière précise mais, que pour des raisons de confidentialité, il n'est pas rendu public.

Opérations réalisées sur les titres de la société

Conformément à la loi, nous portons à votre connaissance qu'aucun dirigeant n'a, à titre individuel, réalisé d'opérations en 2013 sur les titres de la société. Il en est de même pour les personnes qui leur sont étroitement liées.

Par ailleurs, conformément à la loi, nous portons à votre connaissance les actions acquises et revendues sur l'exercice 2013 dans le cadre du contrat de liquidité et d'animation avec GILBERT DUPONT mis en œuvre depuis le 11 juillet 2011 suivant autorisation des assemblées du 30 juin 2011, du 22 juin 2012 et du 27 juin 2013.

Mois de	Nombre de titres achetés	Nombre de titres vendus	Solde de titres en fin de mois	Cours moyen (en euros)	Valeur en fin de mois (en euros)
Janvier 2013	4.229	5.585	1.150	44,88	51.612,00
Février 2013	4.617	2.854	2.913	40,38	117.626,94
Mars 2013	5.132	6.143	1.902	43,86	83.421,72
Avril 2013	3.732	3.660	1.974	46,35	91.494,90
Mai 2013	7.438	7.679	1.733	46,32	80.772,56
Juin 2013	5.561	5.533	1.761	55,99	98.598,39
Juillet 2013	3.607	4.833	535	65,00	34.775,00
Août 2013	6.910	5.636	1.809	70,00	126.630,00

Septembre 2013	5.816	6.606	1.019	81,28	82.824,32
Octobre 2013	4.202	3.993	1.228	90,40	111.011,20
Novembre 2013	2.434	2.851	811	95,00	77.045,00
Décembre 2013	0	150	661	97,94	64.738,84

Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L.225-100-3 du Code de commerce, nous vous apportons les précisions suivantes :

- La structure du capital ainsi que les participations directes connues dans le capital de MGI COUTIER SA sont décrites ci-avant et ci-après.
- Il existe une action de concert au sens de l'article 233-10 du Code de commerce entre les sociétés COUTIER JUNIOR SA, COUTIER SENIOR (sociétés holdings familiales contrôlées par Messieurs André, Roger, les héritiers de Joseph COUTIER et leur famille), et Messieurs André, Roger et les héritiers de Joseph COUTIER, qui représentent 69,74% du capital et des droits de vote. Ces actionnaires ont passé une convention par laquelle ils ont décidé de se concerter pour mettre en œuvre une politique commune d'actionnaires vis-à-vis de la société. Cette convention a fait l'objet des déclarations réglementaires auprès des autorités de tutelle qui en ont assuré la publicité (Avis SBF n° 94-2365 du 29 juillet 1994). La durée de ce pacte d'actionnaires est de cinq ans, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes de cinq ans chacune à moins que l'une des parties ne mette fin à son engagement avant l'expiration de la période. Les membres restant dans le pacte continueraient, dans ce cas, à être tenus par les obligations qui en résultent.
- Il n'existe pas de droit de vote double.
- Les statuts de la société ne comportent aucune particularité, notamment en ce qui concerne les règles de nomination et de révocation des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance et les règles régissant la gestion des pouvoirs au sein de ces organes.
- La modification des statuts de la société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Informations sur les prises de participation ou de contrôle

Sur l'exercice écoulé, MGI COUTIER n'a pas effectué de prise de contrôle de nouvelles sociétés mais a procédé à une augmentation du capital de la société MGI COUTIER ENGINEERING PVT LTD, pour l'équivalent de 294 milliers d'euros.

Gestion des risques

Il n'y a pas de facteurs de risques spécifiques au groupe MGI COUTIER, les principaux risques étant inhérents à une activité réalisée en quasi-totalité dans le domaine des équipements automobiles de première monte. Une présentation détaillée des principaux facteurs de risques identifiés figure dans l'annexe aux comptes consolidés (note 26).

Evénements survenus entre la date de la clôture et la date d'arrêté des comptes

Le 3 avril 2014, MGI Coutier SA a acquis 100% des titres de la société Autotube Group AB. Le groupe Autotube AB est un équipementier automobile suédois spécialiste des tuyaux métalliques. Cette acquisition permet de renforcer la présence du groupe auprès des constructeurs d'origine suédoise et de compléter l'offre produits du groupe qui était jusqu'à présent limitée, pour les transferts de fluides, au plastique et au caoutchouc. Il s'agit de la seconde plus importante acquisition du groupe, après Avon Automotive réalisée en juillet 2011.

Délégations de pouvoirs

Conformément aux dispositions prévues par la loi, nous vous informons qu'aucune délégation de pouvoir accordée par une assemblée générale des actionnaires au Directoire ne demeure en cours de validité à ce jour (en dehors du contrat d'animation).

Propositions

Nous vous demandons d'approuver les opérations traduites par les comptes de résultat et les bilans qui vous sont soumis, puis de statuer sur l'affectation de résultat de l'exercice qui s'élève, comme nous vous l'avons indiqué dans ce rapport, à 15.022.503,76 euros. Le Directoire vous propose de distribuer un dividende de 0,50 euro net au titre de l'exercice écoulé et d'affecter le solde en report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous précisons que les montants du dividende mis en distribution correspondant au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice clos le	Dividende par action (en euros)	Revenu éligible ou non à l'abattement
31 décembre 2010	0,50	Réfaction de 40 % lorsque celle-ci était applicable
31 décembre 2011	0,50	Réfaction de 40 % lorsque celle-ci était applicable
31 décembre 2012	0,50	Réfaction de 40 % lorsque celle-ci était applicable

Conformément aux dispositions de l'article 223 quarter du code général des impôts, nous vous demandons d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39.4 dudit code, qui s'élèvent à un montant de 19.158 euros et qui ont donné lieu à une imposition de 6.385 euros.

Nous vous proposons de reconduire le contrat de liquidités mis en place l'année dernière afin de réduire la volatilité et d'augmenter la liquidité de l'action MGI COUTIER tout en relevant le prix d'achat maximal afin de prendre en compte l'évolution du titre au cours des douze derniers mois. Les ressources consacrées à ces opérations demeurent limitées au strict nécessaire avec un maximum de 0,5% du capital de la société.

Le montant proposé pour les jetons de présence demeure inchangé à 45.000 euros.

Les projets de résolutions qui vous sont présentés reprennent les éléments de notre rapport. Nous vous demandons de bien vouloir les approuver, et vous remercions de votre confiance et de votre fidélité à la société.

État de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, le présent rapport doit rendre compte de l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice et doit établir la proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens des dispositions de l'article L. 225-180 du Code de commerce dans le cadre du plan d'épargne entreprise prévu par les articles L. 443-1 à L. 443-9 du Code du travail et par les salariés et anciens salariés dans le cadre des fonds communs de placement d'entreprise. Sont également prises en compte les actions détenues directement par les salariés durant les périodes d'incessibilité prévues aux articles L. 225-194 et L. 225-197, à l'article 11 de la loi n° 86-912 du 6 août 1986 relative aux modalités des privatisations et à l'article L. 442-7 du Code du travail.

A notre connaissance, les salariés détiennent moins de 1% du capital de la société.

Renseignements concernant les filiales et participations

(en milliers d'euros)	Capitaux propres avt affectation des résultats	Quote-part du capital détenu (%)	Valeur comptable des titres détenus	
			Brute	Nette
Détentions MGI COUTIER et ses filiales				
SCI PAYS DE BRAY SUD	190	100,00	762	762
MGI COUTIER ITALIA	(44)	100,00	50	-
MGI COUTIER TUNISIE	12.301	100,00	4.424	4.424
NINGBO MGI COUTIER	10.650	100,00	4.658	4.658
MGI COUTIER ARGENTINA	719	100,00	12.658	3.952
MGI COUTIER BURSA	8.647	100,00	6.721	6.721
MGI COUTIER BRASIL	(6.965)	100,00	5.118	-
MGI COUTIER UK LTD	110.848	100,00	96.517	96.517
MGI COUTIER ESPAÑA	18.292	100,00	4.772	4.772
MGI COUTIER MEJICO	(11.443)	100,00	6	-
MEIPL	2.269	50,00	750	750
MGI COUTIER ROM	10.429	100,00	1.963	1.963
MGI COUTIER ILIA	(862)	50,00	1.164	-
DEPLANCHE FABRICATION	1.164	100,00	895	895
AVON AUTOMOTIVE HOLDINGS INC	(5.306)	100,00	28.402	28.402
AVON POLYMERES France	(8.725)	100,00	-	-
MGI COUTIER ENGINEERING	(485)	99,00	1.253	-
Autres	-	-	58	11
Total	141.679	-	170.171	153.827

(en milliers d'euros)	Avances accordées brutes (1) (2)	Chiffre d'affaires au 31.12.13	Résultat net au 31.12.13	Dividendes versés par la société en 2013	Cautions et Avals
SCI PAYS DE BRAY SUD	(208)	95	46	-	-
MGI COUTIER ITALIA	16	-	-	-	-
MGI COUTIER TUNISIE	(6.125)	25.290	1.065	-	1.136
NINGBO MGI COUTIER	116	13.457	3.053	4.995	-
MGI COUTIER ARGENTINA	2.581	14.108	1.498	723	-
MGI COUTIER BURSA	(500)	29.642	2.575	-	-
MGI COUTIER BRASIL	5.357	10.812	(4.169)	-	-
MGI COUTIER UK LTD	(14.678)	17.126	5.477	-	-
MGI COUTIER ESPAÑA	(12.402)	42.365	(440)	-	12.000
MGI COUTIER MEJICO	11.464	-	-	-	-
MEIPL	-	9.568	(92)	-	2.750
MGI COUTIER ROM	1.500	28.118	3.572	-	300
MGI COUTIER ILIA	2.426	3.864	172	-	-
DEPLANCHE FABRICATION	(301)	1.695	81	-	-
AVON AUTOMOTIVE HOLDINGS INC	-	4.078	194	16.040	-
AVON POLYMERES FRANCE	(281)	23.082	171	-	-
MGI COUTIER ENGINEERING	1.241	848	(626)	-	-
Autres	3.277	-	-	-	4.939
Total	(6.517)	224.148	12.577	21.758	21.125

(1) montants nets dont :	créances	27.978 milliers d'euros
	dettes	<u>(34.495)</u> milliers d'euros
	Total	(6.517) milliers d'euros

- (2) Créances sur les filiales brésilienne, mexicaine, iranienne et MGI COUTIER ENGINEERING dépréciées respectivement à hauteur de 5.357 milliers d'euros, 11.456 milliers d'euros, 2.426 milliers d'euros et 485 milliers d'euros.

***ATTESTATION DE LA PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE
DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL***

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-avant, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

*André COUTIER
Président du Directoire*

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

à l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire et Extraordinaire du 26 juin 2014

Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord le Conseil vous informe des bonnes relations entretenues, tout au long de l'exercice, avec le Directoire qui lui a transmis régulièrement les rapports d'activité et toutes les informations nécessaires, permettant au Conseil d'accomplir avec toutes les diligences requises sa mission de contrôle permanent.

Dans ce prolongement, le Directoire nous a présenté les comptes sociaux de l'exercice 2013, les états financiers consolidés ainsi que le rapport de gestion établi sur les comptes et les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 font apparaître les principaux postes suivants :

(en milliers d'euros)	Comptes consolidés	Comptes sociaux
Total du bilan	383.332	311.162
Chiffre d'affaires	663.797	241.609
Résultat de l'exercice	36.680	15.022

Au cours de cet exercice, l'activité a été notamment marquée par :

- la poursuite de l'intégration du groupe AVON AUTOMOTIVE,
- l'accélération des actions en matière d'organisation, de systèmes et d'efficience,
- l'intensification des efforts de Recherche & Développement.

Le Conseil de Surveillance a été avisé par le Directoire que, pour 2014, le groupe MGI COUTIER s'attachera à approfondir l'intégration du groupe AVON AUTOMOTIVE, à initier l'intégration du groupe Autotube AB acquis le 3 avril 2014 et poursuivra son plan de développement mis en place ces dernières années tout en restant extrêmement attentif à préserver ses performances économiques et financières.

Compte tenu de ce qui précède, nous n'avons aucune observation particulière à formuler, tant en ce qui concerne le rapport de gestion du Directoire que les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

En définitive, nous vous demandons d'approuver toutes les résolutions qui vont vous être présentées.

Monsieur Roger COUTIER
Président du Conseil de Surveillance

RAPPORT SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES ET SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Exercice clos le 31 décembre 2013

Chers Actionnaires,

La loi du 1^{er} août 2003 relative à la sécurité financière a, pour les sociétés anonymes, renforcé les obligations d'informations à destination tant des actionnaires que des tiers.

La communication sur les modalités de fonctionnement de la société anonyme est donc par ce texte érigée en principe et ce afin de renforcer la confiance des investisseurs.

Dans ce contexte, le législateur a souhaité que vous puissiez connaître les processus et méthodes de travail des organes dirigeants.

Le présent rapport a ainsi pour objectif de rendre compte :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil de Surveillance ;
- des éventuelles limitations que votre Conseil de Surveillance a apportées aux pouvoirs du Président du Directoire ;
- des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Et ce, en application des dispositions de l'article L.225-68, dernier alinéa, du Code de Commerce.

J'ai donc l'avantage, en ma qualité de Président du Conseil de Surveillance, de vous soumettre le présent rapport.

En ce qui concerne les conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil de Surveillance

Il est rappelé que votre Conseil de Surveillance est composé des six membres suivants :

- Monsieur Roger COUTIER, Président du Conseil de Surveillance, dont le mandat a été renouvelé pour trois ans par l'Assemblée Générale du 27 Juin 2013
- Monsieur Paul DEGUERRY, Vice-Président du Conseil de Surveillance, dont le mandat a été renouvelé pour trois ans par l'Assemblée Générale du 27 Juin 2013
- Monsieur Nicolas JOB, dont le mandat a été renouvelé pour trois ans par l'Assemblée Générale du 27 Juin 2013
- Monsieur Bertrand MILLET, dont le mandat a été renouvelé pour trois ans par l'Assemblée Générale du 27 Juin 2013
- Monsieur Jean-Claude SEVE, dont le mandat a été renouvelé pour trois ans par l'Assemblée Générale du 27 Juin 2013
- COUTIER JUNIOR SA personne morale qui a nommé en représentant permanent : Madame Geneviève COUTIER, dont le mandat a été renouvelé pour trois ans par l'Assemblée Générale du 27 Juin 2013.

Au cours de l'exercice 2013, votre Conseil de Surveillance s'est réuni six fois : les 7 Février 2013, 25 Avril 2013, 28 Juin 2013, 28 Août 2013, 17 Octobre 2013 et le 20 Décembre 2013.

L'article 16 alinéa 5 des statuts prévoit que le « Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige » et au moins deux fois par an. Il est en outre rappelé que, « conformément à la loi et à l'article 16 alinéa 4 des statuts de la société, le Président du Conseil de Surveillance organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale ». A cette fin, en ma qualité de Président du Conseil de Surveillance, je suis à l'initiative des convocations de votre Conseil de Surveillance et de la détermination des points à l'ordre du jour en fonction soit des impératifs légaux ou réglementaires, soit des obligations qui m'incombent en vertu des procédures et limitations de pouvoir en vigueur.

En ma qualité de Président du Conseil de Surveillance, je suis tenu d'adresser à chaque membre de votre Conseil de Surveillance une convocation dans laquelle sont indiqués les jours, heures et lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour détaillé.

Tous les documents permettant l'examen complet des différents points à l'ordre du jour sont adressés en même temps que la convocation (rapports, projet de procès-verbal de la réunion, ...).

Au jour de la réunion du Conseil de Surveillance, en qualité de Président du Conseil de Surveillance, je me charge de faire signer la feuille de présence par chaque membre présent.

Les délibérations de votre Conseil de Surveillance sont adoptées selon les conditions de quorum et de majorité prévues par les statuts de la société.

Conformément à la loi et à l'article 16 alinéa 5 des statuts de la société, les délibérations du Conseil de Surveillance sont constatées par des procès-verbaux établis et signés sur un registre spécial et sur des feuilles mobiles. En ma qualité de Président du Conseil de Surveillance, je m'assure dès lors de faire retranscrire sur le registre spécial toutes les délibérations de votre Conseil de Surveillance et de faire signer chaque membre.

Le Conseil de Surveillance a constitué en son sein des comités destinés à améliorer le fonctionnement du Conseil et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions. Le Conseil a ainsi constitué les comités permanents suivants : le Comité Stratégique, le Comité des Rémunérations et le Comité d'Audit.

Le Comité Stratégique est composé de cinq membres : Messieurs Roger COUTIER, Paul DEGUERRY, Bertrand MILLET, Nicolas JOB et Jean-Claude SEVE. Au cours de l'exercice 2013, il s'est réuni à cinq reprises. Le Comité Stratégique a pour mission :

- d'exprimer au Conseil son avis sur les axes stratégiques de la société et du groupe, et sur toute autre question stratégique importante dont le Conseil ou son Président le saisit ;
- d'étudier et de formuler son avis au Conseil sur les questions qui lui sont soumises relatives aux opérations significatives d'acquisition et de cession.

Le Comité des Rémunérations est composé de quatre membres : Messieurs Paul DEGUERRY, Bertrand MILLET, Nicolas JOB et Jean-Claude SEVE. Au cours de l'exercice 2013, il s'est réuni une fois. Le Comité des Rémunérations a pour mission :

- d'étudier et de faire des propositions quant à la rémunération des mandataires sociaux ;
- de proposer au Conseil des règles de répartition des jetons de présence ;
- d'examiner toute question que lui soumettrait le Président du Conseil de Surveillance.

Le Comité d'Audit est composé de six membres : Madame Geneviève COUTIER et Messieurs Roger COUTIER, Paul DEGUERRY, Bertrand MILLET, Nicolas JOB et Jean-Claude SEVE. Au cours de l'exercice 2013, il s'est réuni à deux reprises. Le Comité d'Audit est notamment chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;

- du contrôle légal des comptes annuels et consolidés par les commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des commissaires aux comptes.

En application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la Directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, le code AFEP-MEDEF ainsi modifié est celui auquel se réfère la société pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L.225-37 du Code de Commerce à compter de l'exercice 2008 à l'exception de la règle sur le cumul mandat & contrat de travail en raison des mandats en cours.

En ce qui concerne les éventuelles limitations de pouvoirs apportées à la Direction Générale

Conformément à la loi 2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques, la direction de notre société est assumée par Monsieur André COUTIER qui porte le titre de Président du Directoire.

Le Conseil de Surveillance du 11 décembre 2012 qui a procédé à sa nomination et qui a confirmé ses pouvoirs n'a apporté aucune limite aux pouvoirs du Président du Directoire qui selon la loi dispose, à l'égard des tiers, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil de Surveillance.

En ce qui concerne les procédures de contrôle interne mises en place par la société

Conformément à l'article 117 de la loi 2003-706 du 1er août 2003, complétant l'article L.225-68 du code de commerce, cette partie du rapport est descriptive et ne comporte pas d'évaluation.

Rappel des objectifs de la société en matière de procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet de :

- veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise.
- vérifier que les informations d'ordre comptable, financières et de gestion qui sont communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de l'entreprise.

L'un des objectifs du dispositif de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de la société et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Le contrôle et la maîtrise des risques liés aux activités de la société reposent sur les principes suivants :

- Une organisation décentralisée en Divisions et Filiales afin de favoriser réactivité et proximité clients ;
- Une procédure budgétaire et de reporting mensuel qui constitue un outil essentiel pour MGI COUTIER dans le pilotage de ses opérations ;
- Une sensibilisation large et fréquente de l'ensemble du personnel aux risques ;
- La mise en place de Directions Fonctionnelles fortes chargées de faire appliquer sur leur périmètre les politiques de l'entreprise et d'en contrôler l'application effective ;
- La spécialisation des sites par famille de produits permettant de renforcer et d'accélérer les courbes d'expérience ;

- La délégation formelle par le Président du Directoire du contrôle et de la maîtrise de certains risques aux Directeurs les plus concernés (Directeurs Fonctionnels et Directeurs Opérationnels) ;
- La séparation des fonctions (entre Opérationnels et Fonctions de support, entre ceux qui engagent des dépenses et ceux qui les enregistrent et les règlent, entre ceux qui font et ceux qui contrôlent, etc.) ;
- La définition d'objectifs correspondant à des meilleures pratiques mondiales ou internes et la mesure régulière de l'écart entre la performance obtenue et ces objectifs ;
- L'implication de l'ensemble des niveaux hiérarchiques et de l'ensemble des sites dans l'amélioration de la performance et dans la maîtrise des activités ;
- L'autorisation préalable de tout investissement supérieur à 3.000€ par le Membre du Directoire en charge des Opérations.

Par ailleurs, le livret d'accueil rappelle les obligations déontologiques de l'ensemble du personnel MGI COUTIER. Il est remis et commenté à chaque salarié lors de son embauche. De plus, chaque site dispose d'un règlement intérieur qui est largement diffusé auprès de l'ensemble du personnel.

Analyse de l'environnement de contrôle interne

a) Description synthétique de l'organisation générale des procédures de contrôle interne

Le Président du Directoire est limité dans ses pouvoirs par le Conseil de Surveillance. Il délègue formellement une partie des pouvoirs qui lui sont conférés aux différents Directeurs.

L'élaboration des procédures est faite par la société. La société distingue deux catégories de procédures : celles relatives à une fonction (exemple des procédures financières) et celles relatives à un processus (livraison, traitement des non-conformités, etc.). Treize processus ont été identifiés au sein de la société (cinq processus orientés clients et huit processus de support ou de management). Ils couvrent l'ensemble des activités de la société (de la promotion de la société auprès de nouveaux clients à l'amélioration de la performance de nos fournisseurs). Cinquante quatre indicateurs obligatoires couvrent ces treize processus et permettent de vérifier la mise en place adéquate de ces modes de fonctionnement et leur performance.

Toutes les procédures sont préalablement approuvées par le Directoire. Leur mise à jour fait également l'objet d'une approbation formelle par les membres du Directoire.

Ces procédures sont disponibles sur un réseau de type Intranet qui permet de les diffuser immédiatement à l'ensemble des personnes concernées.

Des notes de service interne ou de la société peuvent compléter, détailler ou rappeler ces procédures.

Les Directions fonctionnelles, les Pilotes Organisationnels des processus veillent à la bonne application des processus dont ils ont la responsabilité. Ils doivent rendre compte, au minimum une fois par an devant le Directoire des résultats obtenus sur leur périmètre.

La Direction Qualité veille à la bonne application de ces procédures par le contrôle des reportings périodiques et par la réalisation d'audits internes.

La Direction Juridique et Financière s'assure spécifiquement de la bonne application des normes comptables et financières. Elle dispose d'un auditeur interne qui lui est rattaché.

Par ailleurs, un comité d'hygiène et de sécurité existe sur chacun des sites de la société. Chaque comité d'hygiène et de sécurité se réunit régulièrement et a pour but d'étudier, de proposer et de valider toutes les mesures d'hygiène et de sécurité destinées à sauvegarder les personnels et les patrimoines de l'entreprise.

Chaque année, le Directoire consacre deux demi-journées par Division et Filiale :

- une sur la validation des options stratégiques (Produits, Marchés, Clients, Plans d'Actions) dans le cadre des Plans Moyen Terme,
- une sur la validation des options financières à court terme dans le cadre des Budgets et Reprévisions à fin d'année.

Pour chacune des six Divisions, le Directoire consacre une demi-journée chaque année pour la revue et la validation des axes de Recherche et d'Innovation (Produit et/ou Process).

Par ailleurs, depuis 2008, une réunion spécifique d'une demi-journée a été instaurée pour chaque Division et chacune des filiales les plus importantes. Cette réunion est dédiée à la revue des principales actions mises en œuvre en matière de productivité et de celles qui sont prévues au cours des douze prochains mois.

b) Description synthétique du système comptable

Le système comptable est assuré en interne au sein de la Direction Juridique et Financière.

Les équipes comptables sont regroupées sur deux sites de la société et travaillent dans une logique de Centre de Services Partagés (CSP) pour l'ensemble des établissements de la société. Une équipe, appelée Pôle, traite des aspects clients (Facturation, Encaissement, Relance, Litiges clients). L'autre Pôle traite les aspects fournisseurs, trésorerie et toute la comptabilité générale. Chaque pôle est sous la responsabilité d'un responsable de pôle qui dépend directement du Responsable Comptable.

Le logiciel utilisé est un ERP (SAP). Tous les modules, à l'exception de celui portant sur les Ressources Humaines, ont été déployés sur l'ensemble des sites de la société. Le module comptable (FI) bénéficie directement de ces choix. Aucun développement spécifique significatif n'a été réalisé sur cet ERP.

Des contrôleurs de gestion sont présents sur chacun des sites de la société. La séparation est totale entre les équipes de contrôle de gestion et les équipes comptables même si les échanges d'informations sont permanents.

Des manuels de référence sont utilisés pour l'établissement :

- des comptes annuels (PCG),
- des états financiers consolidés,
- des reportings internes mensuels.

Des vérifications sont régulièrement effectuées par des personnes de la société sur les données financières communiquées.

De plus, un contrôle des comptes est effectué par nos commissaires aux comptes de manière annuelle dans le cadre de l'obligation légale d'audit des comptes.

En ce qui concerne l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil de surveillance

La loi n°2011-103 du 27 janvier 2011 prévoit que la proportion des membres du conseil de surveillance de chaque sexe ne peut être inférieure à 20% à l'issue de l'assemblée générale de 2014 et à 40% à l'issue de l'assemblée générale de 2017. Au 31 décembre 2013, cette proportion était de 16,7% (un membre du conseil de surveillance représenté par une femme et cinq hommes membres du conseil de surveillance de MGI COUTIER).

*Monsieur Roger COUTIER
Président du Conseil de Surveillance*

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE

ORFIS BAKER TILLY
149, Boulevard de Stalingrad
69100 Villeurbanne

MAZARS
P.A.E. Les Glaisins
13, avenue du Pré Félin
74940 Annecy-le-Vieux

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DU COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIETE MGI COUTIER

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société MGI COUTIER et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code du commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code du commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code du commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Fait à Villeurbanne et à Annecy-le-Vieux le 30 avril 2014

Les Commissaires aux Comptes

*ORFIS BAKER TILLY
Valérie MALNOY*

*MAZARS
Bruno POUGET*

GROUPE MGI COUTIER

GROUPE MGI COUTIER

BILAN CONSOLIDE

Au 31 décembre 2013
(en milliers d'euros)

A C T I F	<i>Notes n°</i>	31.12.13 Montants nets	31.12.12 Montants nets
Immobilisations incorporelles			
Ecarts d'acquisition	7	30.028	31.006
Autres immobilisations incorporelles	8	1.663	2.134
		31.691	33.140
Immobilisations corporelles	9		
Terrains		8.322	8.061
Constructions		41.882	42.588
Installations techniques & matériels		59.779	61.862
Autres immobilisations corporelles		7.577	7.624
Immo en cours, av et acptes		8.502	6.047
		126.062	126.182
Actifs financiers non courants	10	2.832	4.573
Actifs d'impôt différés	11	2.888	3.194
Total actif non courant		163.473	167.089
Stocks et en-cours	12	56.809	60.081
Créances clients	13	101.967	110.533
Autres créances	14	21.542	25.550
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17	39.510	20.196
Total actif courant		219.828	216.360
Actifs destinés à être cédés	19	31	32
Total de l'actif		383.332	383.481

GROUPE MGI COUTIER

PASSIF	<i>Notes n°</i>	31.12.13	31.12.12
Capitaux Propres			
Capital social	15	21.393	21.393
Ecart de réévaluation sur les terrains		2.333	2.333
Réserves et report à nouveau		124.417	108.849
Acomptes sur dividendes			
Résultat de l'exercice part du groupe		36.966	28.377
Capitaux Propres Part du Groupe		185.109	160.952
Intérêts minoritaires		126	448
Capitaux propres		185.235	161.400
Provisions à long terme	16	15.242	13.071
Dettes financières moyen et long terme	17	57.356	56.970
Passifs d'impôt différés	11	7.650	10.181
Total passif non courant		80.248	80.222
Dettes financières à moins d'un an	17	22.294	22.810
Dettes fournisseurs		63.421	79.350
Autres dettes	18	32.134	39.699
Total passif courant		117.849	141.859
Passifs destinés à être cédés			
Total du passif		383.332	383.481

GROUPE MGI COUTIER

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Au 31 décembre 2013
(en milliers d'euros)

	Notes n°	31.12.13 (12 mois)	31.12.12 (12 mois)
CHIFFRE D'AFFAIRES	3	663.797	669.890
Variation de la production stockée		(1.095)	5.141
Consommations		(257.603)	(273.811)
Autres charges externes		(138.760)	(153.419)
VALEUR AJOUTEE		266.339	247.801
Impôts et taxes		(6.065)	(5.245)
Charges du personnel et d' intérimaires		(183.231)	(184.958)
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION		77.043	57.598
Dotations aux amortissements		(19.717)	(15.120)
Dotations/reprises nettes sur provisions		(2.090)	(2.283)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	3	55.236	40.195
Autres revenus (charges) non courant(es) net (tes)	4	(1.240)	154
RESULTAT OPERATIONNEL		53.996	40.349
<i>Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie</i>		567	262
<i>Coût de l'endettement financier brut</i>		(2.600)	(3.503)
Coût de l'endettement financier net	5	(2.033)	(3.241)
Autres produits et charges financiers	5	(1.039)	9
Impôts courants et différés	6	(14.244)	(9.096)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées			308
RESULTAT NET DES ACTIVITES CONSERVEES		36.680	28.329
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
RESULTAT NET		36.680	28.329
* dont part revenant au Groupe consolidé		36.966	28.377
* dont part revenant aux intérêts minoritaires		(286)	(48)
Résultat net part du groupe par action (en euros)		13,82	10,61
Résultat net part du groupe dilué par action (en euros)		13,82	10,61

GROUPE MGI COUTIER

AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

Au 31 Décembre 2013
(en milliers d'euros)

	31.12.13	31.12.12
	(12 mois)	(12 mois)
RESULTAT NET	36.680	28.329
Ecarts de conversion	(11.361)	(3.593)
Ecarts actuariels sur les engagements de retraite nets d'impôts	(84)	711
Actions auto-détenues	(63)	(80)
GAINS ET PERTES COMPTABILISES EN CAPITAUX PROPRES	(11.508)	(2.962)
RESULTAT GLOBAL	25.172	25.367
* dont part revenant au Groupe consolidé	25.494	25.441
* dont part revenant aux intérêts minoritaires	(322)	(74)

Précision : toutes les composantes des autres éléments du résultat global ont vocation à être recyclées en résultat, à l'exception des écarts actuariels liés aux engagements postérieurs à l'emploi.

GROUPE MGI COUTIER

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

A 31 Décembre 2013
(en milliers d'euros)

	31.12.13	31.12.12
	(12 mois)	(12 mois)
RESULTAT NET	36.966	28.377
Dotations aux amortissements	19.717	15.120
Plus-/moins-values sur cessions d'actifs	261	62
Variation des provisions et autres ressources opérationnelles	1.559	3.841
Elimination des résultats nets des entreprises associées		(308)
AUTOFINANCEMENT	58.503	47.092
Variation des autres actifs et passifs court terme	(12.062)	(1.441)
VARIATION DE LA TRESORERIE		
ISSUE DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	46.441	45.651
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(24.008)	(32.778)
Acquisitions d'immobilisations financières	(522)	(198)
Cessions d'immobilisations	1.113	543
Incidence des variations de périmètre		
VARIATION DE LA TRESORERIE ISSUE DES		
INVESTISSEMENTS	(23.417)	(32.433)
Distribution de dividendes	(1.337)	(1.337)
Variation de l'endettement	(250)	(5.816)
VARIATION DE LA TRESORERIE ISSUE DU FINANCEMENT	(1.587)	(7.153)
Incidence des variations de change	(1.066)	(2 949)
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE	20.371	3.116
TRESORERIE A L'OUVERTURE	18.401	15.285
TRESORERIE A LA CLOTURE	38.772	18.401

GROUPE MGI COUTIER

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)

	Capital	Primes	Réserves	Gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	Total Part du groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2011	21.393	9.704	106.907	469	138.473		138.473
Résultat de l'exercice 2012			28.377		28.377	(48)	28.329
Gains et pertes comptabilisés en capitaux propres				(2.936)	(2.936)	(26)	(2.962)
S/Total Résultat global					25.441	(74)	25.367
Distribution de dividendes (1)			(1.337)		(1.337)		(1.337)
Autres variations (2)			(1 625)		(1 625)	522	(1.103)
Capitaux propres au 31 décembre 2012	21.393	9.704	132.322	(2.467)	160.952	448	161.400
Résultat de l'exercice 2013			36.966		36.966	(286)	36.680
Gains et pertes comptabilisés en capitaux propres				(11.472)	(11.472)	(36)	(11.508)
S/Total Résultat global					25.494	(322)	25.172
Distribution de dividendes			(1.337)		(1.337)		(1.337)
Autres variations							
Capitaux propres au 31 décembre 2013	21.393	9.704	167.951	(13.939)	185.109	126	185.235

(1) Assemblée générale du 22 juin 2012 ; dividende de 0,50 euro par action (mis en paiement le 25 juin 2012)

(2) Réserves groupe (- 1 625 K€) = ajustement du goodwill définitif portant sur Avon Automotive

Réserves de minoritaires (+ 522 K€) = concerne le passage de l'intégration proportionnelle à l'intégration globale de la société GSAP

Le montant des dividendes proposés à la distribution lors de la prochaine assemblée générale mixte annuelle du 26 juin 2014 est de 1 337 052 euros.

31 décembre 2013

Les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2013 ont été arrêtés par le Directoire du 22 avril 2014.

Sauf indication contraire, ils sont présentés en milliers d'euros.

Note 1 - Règles et méthodes comptables

Déclaration de conformité

En application des règlements européens 1606/2002 et 1725/2003, les états financiers consolidés du groupe MGI COUTIER sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales applicables au sein de l'Union Européenne au 31 décembre 2013. Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards), les amendements et leurs interprétations SIC et IFRIC (Standards Interpretations Committee et International Financial Reporting Interpretations Committee), disponibles sur le site internet suivant : <http://eur-lex.europa.eu/fr/index.htm>.

Les comptes consolidés sont présentés en euros et sont arrondis au millier le plus proche.

Nouvelles normes, nouveaux amendements et nouvelles interprétations applicables en 2013

Les normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1er janvier 2013, et notamment, IFRS 13 évaluation à la juste valeur, IFRS 7 compensation des actifs et des passifs éventuels, les améliorations annuelles et IAS 1 amendements relatifs à la présentation des autres éléments du résultat global, n'emportent pas de conséquences significatives sur le résultat net et la position financière du groupe, ni sur la présentation des comptes et de l'information financière.

L'amendement IAS 19 relatif aux avantages au personnel avait été appliqué au premier janvier 2012.

Le groupe n'a par ailleurs pas anticipé de normes, d'amendements ou d'interprétations IFRIC dont l'application n'était pas obligatoire au 31 décembre 2013, soit parce que ces textes n'avaient pas encore été adoptés en Europe, soit parce que le groupe n'a pas décidé de les appliquer par anticipation. Ces textes sont les suivants :

- Annual improvements (texte publié par l'IASB le 12 décembre 2013) : améliorations annuelles portées à différentes normes,
- IAS 19 : amendements relatifs aux contributions des employés,
- IAS 27 révisée : états financiers individuels,
- IAS 28 révisée : participations dans des entreprises associées et des co-entreprises,
- IAS 32 : amendements relatifs à la compensation d'actifs et de passifs financiers,
- IAS 36 : amendements relatifs au montant recouvrable des actifs non financiers,
- IAS 39 : amendements relatif à la novation de dérivés et continuité de comptabilité de couverture,
- IFRS 9 : norme relative aux instruments financiers devant progressivement remplacer les dispositions d'IAS 39,
- IFRS 10 : états financiers consolidés,
- IFRS 11 : partenariats,
- IFRS 12 : informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités,
- IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12 : amendements relatifs aux modalités de transition,
- IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 : amendements relatifs aux entités d'investissement,
- IFRIC 21 : taxes (« Levies »).

GROUPE MGI COUTIER

Le groupe n'est pas à ce stade concerné par ces textes ou n'anticipe pas d'incidences significatives sur les comptes des prochains exercices, étant précisé que deux entités consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle ne sont pas significatives au regard de l'ensemble consolidé.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

Les états financiers reflètent les hypothèses et estimations retenues par la Direction du groupe. La présentation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour l'évaluation de certains actifs, passifs, produits, charges et engagements. Les données définitives peuvent différer de ces estimations et hypothèses. Les écarts d'acquisition, les impôts différés et les provisions inscrites au passif du bilan, dont les engagements de retraite et assimilés, sont les principaux éléments des états financiers consolidés concernés par l'utilisation d'hypothèses et d'estimations.

Pour l'évaluation des provisions pour retraite, la valeur actuarielle de l'obligation et le coût des avantages postérieurs à l'emploi sont calculés à partir d'hypothèses actuarielles (taux d'actualisation, taux d'augmentation des salaires, taux de mortalité, et taux de turnover) (cf. note 1.3 i).

1.1. Périmètre de consolidation

Les sociétés significatives dans lesquelles la SA MGI COUTIER dispose directement ou indirectement du contrôle exclusif sont intégrées globalement.

Les sociétés associées significatives dans lesquelles la SA MGI COUTIER exerce directement ou indirectement une influence notable sont mises en équivalence. La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus le montant de la part qu'ils représentent dans les capitaux propres de la société associée, y compris les résultats de l'exercice.

Les sociétés significatives dans lesquelles la SA MGI COUTIER exerce un contrôle conjoint et où les deux partenaires partagent les droits de vote, les organes d'administration et la direction opérationnelle de l'entreprise sont intégrées proportionnellement.

La liste des sociétés appartenant au périmètre de consolidation au 31 décembre 2013 est présentée en note 2.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées sont éliminées ainsi que les résultats internes non réalisés, compris dans l'actif immobilisé et dans les stocks des sociétés consolidées.

1.2. Conversion des états financiers et des transactions en devises

Les états financiers des sociétés étrangères sont établis dans leur devise de fonctionnement, c'est-à-dire dans la devise qui est significative de l'activité de la filiale concernée. Il s'agit le plus souvent de la monnaie locale.

Le groupe applique la méthode du taux de clôture pour la conversion des états financiers des filiales :

- L'ensemble des postes du bilan des sociétés étrangères est converti au taux de clôture, à l'exception des capitaux propres.
- Les postes du compte de résultat des sociétés étrangères, libellés en monnaie locale, sont convertis au taux moyen de l'exercice.
- Les capitaux propres part du groupe sont convertis au taux historique ; le résultat retenu est celui figurant au compte de résultat ; le résultat est converti au cours moyen, les autres mouvements sont convertis au taux réel des transactions.
- Les variations des écarts de conversion sont constatées en autres éléments du résultat global.
- Les goodwill constatés sur des filiales étrangères sont enregistrés dans la devise de la filiale.

Les différences de change qui résultent de transactions en devises réalisées sur l'exercice sont incluses dans le compte de résultat dans les autres produits et charges financiers. Les différences de change relatives à un élément monétaire, qui en substance fait partie intégrante de l'investissement net dans

GROUPE MGI COUTIER

une filiale étrangère, sont comptabilisées directement dans les capitaux propres consolidés dans le poste « écarts de conversion ».

1.3. Principes et méthodes comptables

Les comptes des sociétés du groupe, établis selon les règles comptables en vigueur dans leur pays d'activité, sont retraités avant d'être consolidés lorsque des divergences de principes comptables existent avec les principes retenus par le groupe.

a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition et correspondent pour l'essentiel aux éléments suivants :

- brevets (amortis sur leur durée de protection),
- logiciels (amortis sur une période comprise entre 1 et 3 ans).

Les frais de recherche sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les coûts de développement sont immobilisables en immobilisations incorporelles lorsque les conditions liées à la faisabilité technique, au potentiel commercial, à la capacité à évaluer de façon fiable les frais attribuables et à générer des avantages économiques futurs sont remplies. Les coûts de développement sont revus annuellement afin de déterminer si les critères de comptabilisation d'une immobilisation incorporelle sont remplis.

En 2013 et 2012, aucun coût de développement n'a été immobilisé dans la mesure où les critères de capitalisation n'ont pas été remplis. En effet, pour être immobilisés, les coûts de développement engagés dans le cadre d'un projet d'un nouveau produit ou d'une évolution significative d'un produit existant doivent satisfaire six critères.

Parmi ces critères, il en est un qui impose de démontrer l'existence d'un marché pour la production issue du projet. L'existence du marché est démontrée lorsque le Groupe a reçu l'homologation des constructeurs et que les volumes proposés par les constructeurs génèrent une rentabilité suffisante. Or les frais de développement correspondants sont encourus à un stade du projet antérieur à l'homologation des constructeurs. Le montant des frais de recherche et développement inscrits en charges au cours de l'exercice 2013 s'élève à 33,5 millions d'euros (31,5 millions d'euros en 2012).

b) Ecart d'acquisition

L'écart positif de valeur constaté entre le prix de revient des titres acquis et la juste valeur des actifs et des passifs de la filiale à cette date, constitue une survalue immobilisée à l'actif du bilan consolidé en « écarts d'acquisition ». Les fonds commerciaux non affectés sont également considérés comme des écarts d'acquisition.

La détermination des justes valeurs et des goodwill est finalisée dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition. Les modifications intervenues après cette date sont constatées en résultat, y compris celles concernant les impôts différés actifs.

Le prix d'acquisition intègre l'impact estimé des ajustements éventuels du prix d'acquisition, tels que les compléments de prix. Les compléments de prix sont déterminés en appliquant les critères prévus dans le contrat d'acquisition (chiffre d'affaires, résultats, ...) aux prévisions considérées comme les plus probables. Ils sont ré-estimés à chaque clôture, les variations éventuelles sont imputées en résultat après la date d'acquisition (y compris dans le délai d'un an suivant la date d'acquisition). Ils sont actualisés, lorsque l'impact est significatif. Le cas échéant, l'effet de la « désactualisation » de la dette inscrite au passif est comptabilisé dans la rubrique « Coût de l'endettement financier net ». Les frais d'acquisition sont constatés directement en charges.

GROUPE MGI COUTIER

Le Groupe évalue les intérêts minoritaires lors d'une prise de contrôle soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net de la société acquise (méthode du goodwill partiel). L'option est prise pour chaque acquisition.

L'impact des variations de périmètre sans modification du contrôle est constaté directement en réserves consolidées.

Par application de l'exception prévue par la norme IFRS 1, la valeur des écarts d'acquisition positifs déterminée en normes françaises n'a pas été modifiée en normes IFRS lors du passage aux IFRS en 2005.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet en revanche de tests de dépréciation (cf. note 7). Les dépréciations constatées sur les écarts d'acquisition des sociétés intégrées globalement sont irréversibles, sauf en cas de sortie de l'actif ou du groupe d'actifs liés.

Tests de dépréciation sur les actifs non courants non financiers :

Conformément à la norme IAS 36, des tests de dépréciation sont réalisés au moins une fois par an pour les actifs non amortis (essentiellement les écarts d'acquisition), et pour les autres actifs corporels et incorporels, s'il existe des indices de pertes de valeur.

Pour la réalisation des tests de dépréciation sur les écarts d'acquisition, ceux-ci, sont ventilés entre les unités génératrices de trésorerie qui correspondent à des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie indépendants.

Concernant les écarts d'acquisition, les groupes d'unités génératrices de trésorerie correspondent aux pays d'implantation (France, Espagne, Turquie, Chine, USA, etc.). Aucune modification d'UGT n'est intervenue sur les exercices présentés.

La valeur comptable des actifs ainsi regroupés est comparée au montant le plus élevé entre leur valeur d'utilité et leur valeur de marché nette des coûts de cession. En pratique, seule la valeur d'utilité est appliquée. La valeur d'utilité correspond à la méthode des flux de trésorerie actualisés, dont les modalités de mise en œuvre sont décrites en note 7.

Lorsque les tests mettent en évidence une dépréciation, celle-ci est imputée en priorité sur le goodwill, puis sur les autres actifs de l'UGT, dans la limite de leur valeur recouvrable. Les dépréciations sont constatées en résultat opérationnel courant ou non courant, en fonction du fait générateur à l'origine de la dépréciation. Les dépréciations sur les goodwills sont irréversibles jusqu'à la date de sortie des unités génératrices liées.

c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur nette comptable après fusion ou apport partiel d'actif. Le groupe a opté pour la réévaluation des terrains comme présenté ci-après dans la note 9.

Les contrats de crédits-bails immobiliers et mobiliers ou de location financière sont retraités, afin de refléter le coût d'acquisition de ces biens, en immobilisations et en dettes financières. Ces biens sont amortis selon les règles détaillées ci-dessous.

Les contrats de location simple ne sont pas retraités à l'actif. Les charges de loyers sont maintenues en charges opérationnelles et réparties de manière linéaire sur la durée du contrat.

Dans un but d'uniformité, les amortissements sont retraités suivant le mode linéaire sur la durée d'utilité des biens.

GROUPE MGI COUTIER

Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

- constructions : 25 à 40 ans
- agencements des constructions : 5 à 10 ans
- installations techniques : 6 à 10 ans
- matériels et outillages industriels : 6 à 10 ans
- installations générales : 10 ans
- mobilier, matériel de bureau : 5 à 10 ans

En application de la norme IAS 36, la société effectuerait des tests de dépréciation, selon une méthodologie proche de celle retenue pour les écarts d'acquisition, si des indices de perte de valeur étaient identifiés.

Les actifs détenus par le groupe ne sont pas concernés par des dépenses faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou grandes révisions. Les dépenses réalisées ont pour seul objet de vérifier le bon état de fonctionnement des installations et d'y apporter un entretien sans prolonger leur durée de vie au-delà de celle prévue initialement.

Les immobilisations corporelles détenues par le groupe MGI COUTIER n'ont pas de valeur résiduelle significative.

d) Actifs financiers non courants

Ce poste inclut d'une part les actifs financiers disponibles à la vente (titres de participation non consolidés) et d'autre part les immobilisations financières constituées principalement des dépôts et cautionnements versés par les sociétés du Groupe MGI COUTIER.

Les titres de participation représentent des actions de sociétés non cotées dont l'évaluation à la juste valeur peut présenter des incertitudes. Le Groupe évalue en dernier ressort les actifs financiers au coût historique déduction faite de toute perte de valeur éventuelle, lorsqu'aucune estimation fiable de juste valeur ne peut être faite par une technique d'évaluation, en l'absence de marché actif. Ils sont maintenus au bilan à leur coût éventuellement déprécié.

e) Stocks

Les stocks sont valorisés au prix d'achat pour les matières premières, et au prix de revient usine pour les produits finis et travaux en cours. Du prix de revient usine sont exclus les frais généraux ne contribuant pas à la production, et les frais financiers. Tous ces coûts sont déterminés par référence à la méthode « Premier Entré, Premier Sorti » et compte tenu de la rotation des stocks sont proches des derniers prix de revient.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur nette des stocks est supérieure à leur valeur nette de réalisation, et/ou lorsque des indices de pertes de valeur sont mis en évidence (rotation, obsolescence,...).

Les outillages sont valorisés au prix de revient complet (coûts externes) dans la limite du prix facturable au client.

f) Créances clients

Les créances commerciales sont enregistrées à la date de comptabilisation initiale à la juste valeur de la contrepartie à recevoir. La juste valeur des créances clients est assimilée à leur valeur nominale compte tenu des conditions de paiement généralement inférieures ou égales à 3 mois. Les créances clients sont retraitées à la date de clôture des effets remis à l'encaissement et non échus, ainsi que des effets faisant l'objet d'un escompte en compte. Les créances clients non échues cédées dans le cadre d'un contrat d'affacturage, et ne répondant pas aux conditions de décomptabilisation de la norme IAS 39, sont conservées dans le poste Clients et comptes rattachés.

GROUPE MGI COUTIER

Les créances clients peuvent, le cas échéant, faire l'objet d'une dépréciation. Si un indice de perte de valeur est avéré et intervient en cours d'exercice après l'enregistrement initial de la créance, la dépréciation sera déterminée en comparant les flux futurs de trésorerie estimés à la valeur inscrite au bilan. Les indices de pertes de valeur sont liés à différents critères (retards de règlement, litiges, difficultés financières du client,...).

g) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les disponibilités sont essentiellement constituées de comptes bancaires débiteurs.

Les équivalents de trésorerie sont des valeurs mobilières de placement répondant aux critères de la norme IAS 7 pour la classification en « trésorerie et équivalents de trésorerie » : placements à court terme, très liquides, aisément convertibles en un montant connu de liquidités et soumis à un risque négligeable de variation de valeur.

Elles sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition, puis évaluées à leur juste valeur correspondant à la valeur du marché à la date d'arrêté des comptes. La variation de juste valeur est inscrite dans le résultat financier.

h) Impôts différés

Les impôts différés reflètent les différences dans le temps, entre les charges et les produits retenus pour l'établissement des états financiers consolidés, et ceux retenus pour le calcul de l'impôt sur les bénéfices des sociétés.

Ces impôts différés déterminés selon la méthode du report variable, résultent pour l'essentiel :

- de provisions non déductibles de façon temporaire,
- des retraitements de consolidation (mode d'amortissement, crédits-bails, indemnités de départ à la retraite, ...),
- de l'élimination du profit interne inclus dans les stocks.

Il n'est constaté d'impôt différé actif sur les différences temporelles déductibles et les déficits reportables que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles et ces déficits reportables pourront être imputés sera disponible. L'horizon de temps retenu pour l'estimation des bénéfices futurs est au plus de 5 ans étant précisé qu'une revue des prévisions et hypothèses utilisées est réalisée périodiquement.

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés ne sont pas actualisés.

i) Engagements de retraite

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du Groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés.

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, le Groupe avait opté pour une application anticipée en 2012 de la norme IAS 19R, comme indiqué en note 1. Les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière.

Les montants des droits acquis par les salariés en application des différentes conventions collectives applicables sont évalués sur la base d'hypothèses actuarielles : évolution des salaires, âge de départ, de mortalité, de rotation du personnel, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base d'un taux d'actualisation. La provision correspondante à ces droits acquis est comptabilisée en totalité dans les provisions pour retraites et autres avantages.

Le taux d'actualisation a été déterminé en tenant compte des taux de rendement des obligations privées ne présentant pas de risques, et ayant une maturité proche de celle des engagements.

GROUPE MGI COUTIER

Les montants ont été calculés sur la base d'un taux d'actualisation de 3,0%, d'une augmentation des salaires de 2,0% pour les cadres comme pour les non-cadres, d'un âge de départ à la retraite de 65 ans et d'hypothèses moyennes en matière de rotation du personnel.

Les membres actifs et anciens membres des organes d'administration et de direction ne bénéficient d'aucun avantage particulier en matière de retraite.

Le coût des services rendus et le coût financier sont constatés en résultat consolidé.

Les écarts actuariels (liés aux modifications d'hypothèses actuarielles et aux effets d'expérience) sont constatés en autres éléments du résultat global et l'impact des changements de régime est constaté immédiatement en résultat consolidé. Aucun changement de régime n'est intervenu sur les exercices présentés.

Enfin, le groupe n'a pas opté pour le financement de l'engagement auprès d'un fonds.

j) Paiements fondés sur des actions

En application d'IFRS 2, les options de souscription ou d'achat d'actions accordées aux salariés qui se dénouent en actions sont évaluées à leur juste valeur. Cette juste valeur est constatée dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits d'exercice par les salariés, en tenant compte d'une probabilité d'acquisition des droits, réappréciée à chaque clôture. Le montant de l'avantage cumulé est figé à la date d'acquisition des droits, en fonction des droits effectivement acquis.

k) Provisions

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels le groupe est impliqué, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la Direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

Les actifs éventuels sont mentionnés en annexe lorsque leur réalisation est probable et que leur montant est significatif. Les passifs éventuels sont mentionnés en annexe lorsque leur montant est significatif.

l) Instruments dérivés

Risque de change :

Les flux commerciaux réalisés entre MGI COUTIER SA et ses filiales situées à l'étranger sont pour l'essentiel facturés en euros. En conséquence, le groupe n'a pas recours, à ce jour, à des instruments financiers afin de couvrir ses flux commerciaux.

Risque de taux :

Les sociétés du groupe ne détiennent historiquement aucun contrat de couverture destiné à garantir un taux fixe maximum sur une partie des financements à taux variable mis en place. Dans le cadre de la mise en place d'un crédit syndiqué sur l'exercice 2011 pour l'acquisition du groupe AVON AUTOMOTIVE, MGI COUTIER SA a souscrit conformément à ses obligations contractuelles vis-à-vis des établissements financiers membres du crédit syndiqué une couverture de taux pour une durée de trois ans à compter de fin septembre 2011 à hauteur de 66% des encours trimestriels.

m) Actifs/passifs classés comme détenus en vue de la vente, activités non poursuivies

Les actifs et passifs classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Le cas échéant, les résultats des activités non poursuivies sont inscrits sur une ligne distincte du compte de résultat.

GROUPE MGI COUTIER

n) Regroupements d'entreprises

Depuis 2010, le groupe applique les nouvelles normes révisées IFRS 3 « Regroupement d'entreprises » et IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels ».

En application de cette méthode, le groupe comptabilise à leur juste valeur à la date de prise de contrôle les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à cette date.

Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise.

Les frais relatifs à un regroupement d'entreprises ne font pas partie de la juste valeur échangée. Ils sont donc comptabilisés en charges et non plus intégrés dans le coût d'acquisition des titres.

Lorsque l'accord de regroupement d'entreprises prévoit un ajustement du prix d'achat dépendant d'événements futurs, le groupe inclut le montant de cet ajustement dans le coût du regroupement d'entreprises à la date d'acquisition si cet ajustement est probable et peut être mesuré de manière fiable.

Le groupe dispose d'un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré. Toute modification du prix d'acquisition (liée à un instrument de dette), effectuée en dehors du délai d'affectation, a pour contrepartie le résultat sans modification du coût d'acquisition ou du goodwill.

o) Actions propres

Les actions de la société mère qui sont détenues par elle-même ou par l'une de ses filiales intégrées sont comptabilisées en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition par le groupe jusqu'à leur date de cession.

Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement en capitaux propres nets de l'impôt correspondant.

1.4. Présentation du compte de résultat

a) Chiffre d'affaires

Les ventes de pièces et d'outillages sont enregistrées en produits au moment de la livraison du bien, selon les conditions spécifiques de chaque contrat ou commande.

b) Charges de personnel

Les charges de personnel incluent les charges d'intérim et la participation des salariés. Le groupe a opté pour une présentation du crédit d'impôt recherche (CIR) et du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), en référence à IAS 20 (comptabilisation des subventions publiques), en moins des charges de personnel.

c) Contribution économique territoriale

La CVAE comme la CFE sont classées en charges opérationnelles, sans changement par rapport au classement retenu en 2010 et antérieurement pour la taxe professionnelle.

d) Résultat opérationnel courant

Le groupe utilise notamment le résultat opérationnel courant comme indicateur de performance.

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat net avant prise en compte :

- des produits et charges diverses qui comprennent principalement des frais de restructuration,

GROUPE MGI COUTIER

- des pertes et profits et variation de provisions couvrant des événements exceptionnels c'est-à-dire soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement,
- des plus ou moins-values sur cessions ou dépréciations d'actifs,
- des dépréciations non courantes de d'écarts d'acquisition,
- du résultat financier,
- des impôts courants et différés,
- du résultat net des entreprises associées.

Cette présentation est conforme à la recommandation de l'ANC n°2013-03 du 7 novembre 2013.

1.5. Résultat par action

Le résultat par action est calculé sur la base du nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice, à partir du résultat net part du groupe.

Le résultat dilué par action prend en compte les actions potentielles issues de l'exercice de droits attachés aux bons de souscription émis. Au 31 décembre 2013, il n'y avait aucune action nouvelle pouvant potentiellement être créée, plus aucune option de souscription n'étant en cours ou ayant été exercée.

1.6. Instruments financiers – Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont présentés dans plusieurs rubriques du bilan (actifs financiers non courants, clients, autres actifs courants, fournisseurs, autres dettes courantes, dettes financières, trésorerie et équivalents de trésorerie). Les instruments financiers sont affectés à cinq catégories qui ne correspondent pas à des rubriques identifiées du bilan sachant que l'affectation détermine les règles de comptabilisation et d'évaluation.

Les cinq catégories sont les suivantes :

- Actifs détenus jusqu'à l'échéance : non applicable dans le groupe sur les exercices présentés.
- Actifs et passifs financiers en juste valeur par le résultat : cette rubrique comprend essentiellement les valeurs mobilières de placement éventuelles. Les variations de juste valeur des éléments affectés à cette rubrique sont constatées dans le compte de résultat à chaque clôture.
- Prêts, créances et dettes : les éléments rentrant dans cette catégorie sont comptabilisés et évalués, selon le cas, « au coût » ou « au coût amorti ».
 - Les actifs et passifs comptabilisés « au coût » concernent principalement les créances clients et les dettes fournisseurs ainsi que les actifs financiers non courants (exemple : dépôts et cautionnements). Ces éléments sont comptabilisés à l'origine à la juste valeur qui correspond dans le groupe à leur valeur nominale. En cas de perte de valeur, ces éléments font l'objet d'une dépréciation.
 - Les actifs et passifs comptabilisés « au coût amorti » concernent essentiellement les dettes financières. Le coût amorti de ces éléments correspond à la valeur initiale de l'actif ou du passif diminuée des remboursements en principal, ajustée le cas échéant selon la méthode du taux d'intérêt effectif et corrigée d'une éventuelle dépréciation.
- Actifs disponibles à la vente : cette catégorie comprend les instruments non affectés à une des rubriques précédentes. Il s'agit des titres non consolidés. La valeur d'utilité des titres de participation non consolidés et des créances rattachées est évaluée en tenant compte des perspectives de rentabilité, de la probabilité de recouvrement des créances et de la quote-part de situation nette détenue par le groupe. Si la valeur d'utilité est inférieure à la valeur inscrite au bilan, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

GROUPE MGI COUTIER

- Instruments dérivés : ces instruments sont comptabilisés à la juste valeur.

Conformément à la norme IFRS 13, applicable à compter de 2013, très proche de l'amendement d'IFRS 7 appliqué précédemment, les instruments financiers sont présentés en 3 catégories (cf. note 23), selon une hiérarchie de méthodes de détermination de la juste valeur :

- Niveau 1 : juste valeur calculée par référence à des prix cotés non ajustés sur un marché actif pour des actifs et passifs identiques ;
- Niveau 2 : juste valeur calculée par référence à des données observables de marché pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (prix cotés de niveau 1 ajustés), soit indirectement à savoir des données dérivées de prix, à partir de techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables tels que des prix d'actifs ou de passifs similaires ou des paramètres cotés sur un marché actif ;
- Niveau 3 : juste valeur calculée par référence à des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (ex : à partir de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des données non observables telles que des prix sur un marché inactif ou la valorisation sur la base de multiples pour les titres non cotés).

L'application de cette norme pour le calcul de la juste valeur des instruments financiers n'a pas conduit à identifier d'ajustements au titre du risque de contrepartie actif et passif, par rapport aux calculs effectués précédemment.

1.7. Informations sectorielles

Le groupe MGI COUTIER n'a défini qu'une seule activité sectorielle dont l'objet est la conception, la réalisation et la livraison de composants, pièces ou fonctions pour l'automobile.

1.8. Facteurs de risques

Le groupe MGI COUTIER exerce plus de 90% de son activité dans le secteur de la première monte automobile en tant qu'équipementier. Les risques inhérents à ce secteur d'activité sont donc également susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'activité ou la rentabilité du Groupe.

Par ailleurs, le groupe MGI COUTIER réalise directement 36% environ de son chiffre d'affaires avec les groupes PSA et RENAULT (y compris DACIA et SAMSUNG). Cette forte concentration du chiffre d'affaires sur deux constructeurs d'origine française entraîne des éléments supplémentaires de risques.

Note 2 - Périmètre de consolidation

Sociétés	% détenu	Méthode de consolidation	Localisation
MGI COUTIER SA (SOCIETE MERE)			Champfromier, France
PAYS DE BRAY SUD SCI	100	Intégration globale	Champfromier, France
NINGBO MGI COUTIER	100	Intégration globale	Cixi, Chine
MGI COUTIER TUNISIE	100	Intégration globale	Mateur, Tunisie
MGI COUTIER ITALIA	100	Intégration globale	Asti, Italie
MGI COUTIER ARGENTINA	100	Intégration globale	Cordoba, Argentine
MGI COUTIER BRASIL	100	Intégration globale	Jundiai, Brésil
MGI COUTIER UK LTD	100	Intégration globale	Minworth, UK

GROUPE MGI COUTIER

MGI COUTIER TURQUIE	100	Intégration globale	Bursa, Turquie
MGI COUTIER ESPAÑA	100	Intégration globale	Vigo, Espagne
MGI COUTIER MEJICO	100	Intégration globale	Saltillo, Mexique
MEIPL LTD	50	Int. proportionnelle	Pune, Inde
MGI COUTIER ROM	100	Intégration globale	Timisoara, Roumanie
MGI COUTIER ILIA	50	Int. proportionnelle	Ghaemshahr, Iran
VOSS EXOTECH	24	Mise en équiv.	Pune, Inde
DEPLANCHE FABRICATION	100	Intégration globale	Treffort, France
MGI COUTIER ENGINEERING LTD	99	Intégration globale	Pune, Inde
MGI COUTIER FINANCE LTD	100	Intégration globale	Chippenham, UK
AVON AUTOMOTIVE HOLDINGS INC	100	Intégration globale	Cadillac, USA
PETROL AUTOMOTIVE HOLDINGS INC	100	Intégration globale	Cadillac, USA
CADILLAC RUBBER & PLASTICS INC	100	Intégration globale	Cadillac, USA
CT RUBBER & PLASTICS INC	100	Intégration globale	Cadillac, USA
CADILLAC INDUSTRIES DE MEXICO SA DE CV	100	Intégration globale	Orizaba, Mexique
CADIMEX SA DE CV	100	Intégration globale	Orizaba, Mexique
CADILLAC RUBBER & PLASTICS DE MEXICO SA DE CV	100	Intégration globale	Orizaba, Mexique
AVON AUTOMOTIVE UK HOLDINGS LIMITED	100	Intégration globale	Chippenham, UK
AVON AUTOMOTIVE SANAYI VE TICARET LIMITED SIRKETI	100	Intégration globale	Gebze, Turquie
AVON AUTOMOTIVE GMBH	100	Intégration globale	Stuttgart, Allemagne
AVON AUTOMOTIVE FRANCE HOLDINGS SAS	100	Intégration globale	Vannes, France
AVON POLYMERES FRANCE	100	Intégration globale	Vannes, France
AVON AUTOMOTIVE A.S.	100	Intégration globale	Rudnik, République Tchèque
INDUSTRIAL FLEXO S.L.	100	Intégration globale	St Just, Espagne
AVON AUTOMOTIVE PORTUGAL LDA	100	Intégration globale	Tondela, Portugal
GOLD SEAL AVON POLYMERS PRIVATE LIMITED	55	Intégration globale	Daman, Inde
AVON AUTOMOTIVE JAPAN CO Ltd*	100	Intégration globale	Tokyo, Japon

* : Entrée de périmètre en 2013

L'ensemble des filiales du groupe MGI COUTIER clôture leur exercice social le 31 décembre de chaque année à l'exception des sociétés MEIPL, VOSS EXOTECH, MGI COUTIER ILIA et MGI COUTIER ENGINEERING dont l'exercice social est clos le 31 mars de chaque année.

GROUPE MGI COUTIER

Compte tenu de la décision 2008 du Directoire de fermer la filiale mexicaine, les actifs et passifs de cette entité ont été présentés en « actifs et passifs destinés à être cédés ».

Note 3 - Information par zone géographique

La ventilation du chiffre d'affaires et des immobilisations par zone géographique est donnée pour information dans les tableaux ci-après :

(en milliers d'euros)	France	Europe de l'Ouest	Amérique du Nord	Reste du monde	Eliminations Internes	Total
Au 31 décembre 2013						
Ventes totales	266.387	116.000	199.983	185.727	(104.300)	663.797
Résultat opérationnel courant	1.564	6.253	33.960	13.459	-	55.236
Au 31 décembre 2012						
Ventes totales	277.835	113.183	205.023	175.988	(102.140)	669.890
Résultat opérationnel courant	1.603	3.604	25.691	9.297	-	40.195

La ventilation des immobilisations (incorporelles et corporelles) par zone géographique s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Valeurs Brutes	Valeurs Nettes
France	234.080	65.952
Europe de l'Ouest	46.691	14.446
Amérique du Nord	20.834	10.398
Reste du Monde	74.789	36.929
Total immobilisations	376.394	127.725

Note 4 – Revenus et charges non courant(es) nets (tes)

(en milliers d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Coûts de restructuration (nets)	-	-
Plus-values nettes sur cessions d'actifs	(261)	(62)
Autres	(979)	216
Total	(1.240)	154

Des pénalités suite à un litige avec une administration française ont été provisionnées pour 1,0 million d'euros.

Note 5 - Résultat financier

(en milliers d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Coût de l'endettement financier net	(2.033)	(3.241)
Gains et (pertes) de change nets	766	(183)
Autres produits (charges)	(1.805)	192
Total	(3.072)	(3.232)

GROUPE MGI COUTIER

Note 6 - Impôts sur les résultats

(en milliers d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Impôts courants	(16.662)	(7.996)
Impôts différés	2.418	(1.100)
Total	(14.244)	(9.096)

Le calcul de l'impôt est réalisé individuellement au niveau de chaque entité fiscale consolidée. Les positions d'impôts différés ont été reconnues en tenant compte d'un taux global de 33,33%.

Le rapprochement entre la charge d'impôt totale comptabilisée dans le résultat comptable consolidé et la charge d'impôt théorique s'établit ainsi :

(en milliers d'euros)	
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	50.924
Bénéfices non soumis à imposition (exonération temporaire)	(1.065)
Taux d'imposition différents	(3.024)
Utilisation de déficits antérieurement non constatés	(3.104)
Différences permanentes et autres	(2.324)
Base imposable	41.407
Impôt au taux normatif de 33,33%	(13.801)
Autres impacts (dont redressements fiscaux)	(443)
Charge d'impôt effective	(14.244)

Note 7 – Ecarts d'acquisition

(en milliers d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Valeur nette au 1 ^{er} janvier	31.006	31.577
Acquisitions de l'exercice	-	-
Ajustement de l'écart d'acquisition Avon Automotive résultant du prix d'acquisition définitif	-	(1.625)
Ajustement des valeurs d'actif et passif d'activités acquises antérieurement à l'exercice	-	-
Cessions	-	-
Ecarts de conversion (et autres mvts)	(978)	1.054
Dépréciation	-	-
Montant net	30.028	31.006

Les écarts d'acquisition concernent principalement les entités d'AVON AUTOMOTIVE aux USA, MGI COUTIER ESPAÑA et MGI COUTIER SA.

La valeur d'utilité des écarts d'acquisition correspond à la valeur déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés des UGT dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles suivantes :

- Les flux de trésorerie utilisés sont issus des budgets 2014, et sont étendus sur une période explicite globale de cinq ans, avec un ratio de résultat d'exploitation/chiffre d'affaires stable ;
- Au-delà de cet horizon, est calculée la valeur terminale correspondant à la capitalisation à l'infini (avec un taux de croissance à l'infini de 1%) du dernier flux de la période explicite ;
- Le taux d'actualisation correspond à un coût moyen pondéré du capital après impôt. Son utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant un taux avant impôt à des flux de trésorerie non fiscalisés.

GROUPE MGI COUTIER

Leur valeur d'utilité étant supérieure à la valeur comptable au 31 décembre 2013, il n'y pas lieu de constater une dépréciation des actifs concernés.

Le taux d'actualisation retenu au 31 décembre 2013 pour actualiser les flux futurs de trésorerie s'élève à 10.32% contre 10,29% au 31 décembre 2012, et a été calculé sur la base des principales hypothèses suivantes :

- Flux de trésorerie estimés sur une période de 5 années, étant précisé que ces flux de trésorerie et les hypothèses sous-jacentes ont été revus en mars 2014.
- Taux sans risque de 2,30%
- Prime de risque de 7,30%
- Bêta désendetté de 1,17
- Bêta réendetté de 1,33
- Taux de croissance à l'infini de 1% (identique à l'exercice précédent)

En l'absence de risques pays identifiés, le groupe n'a pas individualisé par UGT le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini.

La variation du taux d'actualisation de plus ou moins 1 point serait sans incidence sur les conclusions des tests de dépréciation, conduisant à ne pas constater de dépréciation sur les écarts d'acquisition. De même, les tests de sensibilité sur le plan d'affaires n'ont pas conduit à identifier des variations raisonnablement possibles des hypothèses opérationnelles clés, conduisant à un risque de dépréciation des écarts d'acquisition.

Note 8 – Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles ont évolué comme suit :

(en milliers d'euros)	Logiciels	Autres	Total
Montants bruts comptabilisés			
Valeur au 1 ^{er} janvier 2013	11.247	413	11.660
Acquisitions	286	91	377
Cessions	(2.296)	-	(2.296)
Ecarts de conversion et autres	22	51	73
Valeur au 31 décembre 2013	9.259	555	9.814
Cumul des amortissements et pertes de valeur			
Valeur au 1 ^{er} janvier 2013	(9.113)	(413)	(9.526)
Amortissements	(806)	(35)	(841)
Pertes de valeur nettes	-	-	-
Cessions	2.296	-	2.296
Ecarts de conversion et autres	(181)	101	(80)
Valeur au 31 décembre 2013	(7.804)	(347)	(8.151)
Montants nets comptabilisés au 31 décembre 2013	1.455	208	1.663

Le groupe n'a pas identifié d'indice de pertes de valeur sur les exercices présentés susceptibles de générer un risque de dépréciation.

GROUPE MGI COUTIER

Note 9 – Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles ont évolué comme suit :

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques Matériel & Outillages	Autres immobilisations Corporelles	Immobilisations en cours	Total
Montants bruts comptabilisés						
Valeur au 1 ^{er} janvier 2013	8.182	76.218	234.311	30.205	6.047	354.963
Acquisitions	510	2.700	12.072	1.486	6.863	23.631
Cessions	-	(29)	(6.720)	(956)	-	(7.705)
Ecarts de conversion et autres	(235)	546	(446)	234	(4.408)	(4.309)
Valeur au 31 décembre 2013	8.457	79.435	239.217	30.969	8.502	366.580
Cumul amortissements et pertes de valeur						
Valeur au 1 ^{er} janvier 2013	(121)	(33.630)	(172.449)	(22.581)	-	(228.781)
Amortissements	(15)	(3.037)	(14.141)	(1.684)	-	(18.877)
Pertes de valeur nettes	-	-	-	-	-	-
Cessions	-	29	6.032	956	-	7.017
Ecarts de conversion et autres	1	(915)	1.120	(83)	-	123
Valeur au 31 décembre 2013	(135)	(37.553)	(179.438)	(23.392)	-	(240.518)
Montants nets comptabilisés au 31 décembre 2013	8.322	41.882	59.779	7.577	8.502	126.062

Le groupe n'a pas identifié de pertes de valeur sur les exercices présentés susceptibles de générer un risque de dépréciation.

L'analyse des biens acquis en crédit-bail selon leur nature est la suivante :

(en milliers d'euros)	Valeurs Brutes	Amortissements et provisions	Valeurs Nettes
Terrains	266	-	266
Constructions	19.248	(12.494)	6.754
Installations techniques	10.221	(7.162)	3.059
Autres immobilisations	406	(406)	-
Total	30.141	(20.062)	10.079

Les terrains situés en France ont été comptabilisés en juste à valeur à dire d'expert lors du passage aux IFRS. Ce mode de comptabilisation a entraîné une augmentation des immobilisations corporelles nettes de 3 500 milliers d'euros par rapport à une comptabilisation sur la base du coût historique. Les capitaux propres et les impôts différés passifs ont été affectés à hauteur respectivement de 2 333 milliers d'euros et 1 167 milliers d'euros par cette revalorisation des terrains.

GROUPE MGI COUTIER

Note 10 – Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants ont évolué comme suit :

(en milliers d'euros)	Titres de participation	Autres	Total
Montants bruts comptabilisés			
Valeur au 1 ^{er} janvier 2013	85	4.774	4.859
Acquisitions	-	522	522
Cessions	-	(908)	(908)
Ecarts de conversion et autres	(1)	(367)	(368)
Valeur au 31 décembre 2013	84	4.021	4.105
Cumul des amortissements et pertes de valeur			
Valeur au 1 ^{er} janvier 2013	(47)	(239)	(286)
Amortissements	-	(1.213)	(1.213)
Pertes de valeur nettes	-	-	-
Cessions	-	-	-
Ecarts de conversion et autres	-	226	226
Valeur au 31 décembre 2013	(47)	(1.226)	(1.273)
Montants nets comptabilisés au 31 décembre 2013	37	2.795	2.832

La colonne « Autres » comprend notamment les titres de participation dans les entreprises associées qui s'élèvent à 1.188 milliers d'euros au 31 décembre 2013. Ils concernent uniquement la société VOSS EXOTECH (Inde) dont la contribution au résultat 2013 est de 0 millier d'euros.

Note 11 – Impôts différés

Les impôts différés (2.888 milliers d'euros à l'actif, 7.650 milliers d'euros au passif soit un montant net de 4.762 milliers d'euros) s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Réévaluation terrains France à dire d'expert	1.167	1.167
Amortissements dérogatoires et autres provisions réglementées	7.207	6.900
Retraite	(1.514)	(1.299)
Autres différences	(2.098)	219
Total	4.762	6.987

Les actifs et les passifs d'impôts différés ont été compensés dès lors qu'ils concernent une même entité fiscale. Au niveau du groupe, les éventuels actifs d'impôts différés se rapportant aux déficits fiscaux constatés en fin d'exercice n'ont pas été reconnus sur certaines filiales du fait des incertitudes relatives à leur utilisation future et de l'absence d'un échéancier prévisionnel précis d'utilisation des pertes fiscales (cf. note 1.3h).

Les principaux déficits fiscaux reportables au 31 décembre 2013 (hors filiales mises en liquidation) et non pris en compte dans les états financiers s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
INDUSTRIAL FLEXO	24.196	22.461
AVON POLYMERES France	9.661	9.839
AVON AUTOMOTIVE HOLDINGS France	8.657	3.202
Total	42.514	35.502

GROUPE MGI COUTIER

Note 12 - Stocks

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Prov. Pour dépréciation	Valeur nette	31.12.2012
Matières, composants & marchandises	20.971	(4.115)	16.856	17.532
Produits intermédiaires et finis	25.134	(1.706)	23.428	22.993
En cours de production	16.926	(401)	16.525	19.556
Total	63.031	(6.222)	56.809	60.081

Note 13 – Clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Créances clients	103.352	112.804
Provisions pour dépréciation	(1.385)	(2.271)
Valeur nette	101.967	110.533

Les créances clients sont à échéance à moins d'un an.

Note 14 – Autres créances courantes

(en milliers d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Charges constatées d'avance	916	1.735
Créances d'impôt – MGI COUTIER SA	11.951	7.043
Créances fiscales et autres	7.085	13.810
Avances et acomptes versés sur commandes	2.419	3.382
Valeur brute	22.371	25.970
Dépréciation	(829)	(420)
Valeur nette	21.542	25.550

L'ensemble des créances classées sous la rubrique « autres créances » est considéré comme étant à échéance à moins d'un an.

Note 15 – Capital social

Au 31 décembre 2013, le capital se compose de 2 674 104 actions d'un montant nominal de 8 euros. Le groupe familial détient 69,74 % du capital et des droits de vote, dont 57,33% par la société COUTIER JUNIOR SA.

La société n'est soumise à aucune obligation spécifique d'ordre réglementaire ou contractuel en matière de capital social.

La société n'a pas de politique de gestion spécifique en matière de capital. L'arbitrage entre financement externe et augmentation de capital est réalisé au cas par cas en fonction des opérations envisagées. Les capitaux propres suivis par le Groupe intègrent les mêmes composantes que les capitaux propres consolidés.

GROUPE MGI COUTIER

Note 16 – Provisions à long terme

(en milliers d'euros)	31.12.2012	Augmentations	Utilisations	Reprises sans Objet/Autres	31.12.2013
Indemnités de retraite & Fin de carrière	7.815	754	(85)	89	8.573
Autres provisions pour risques et charges	5.256	4.424	(2.040)	(971)	6.669
Total	13.071	5.178	(2.125)	(882)	15.242

Les indemnités de départ à la retraite ont été calculées conformément à la note 1.3 i).

Note 17 – Endettement financier net

Les dettes financières s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	74.042	73.155
Crédits-bails	2.656	3.987
Autres financements	2.214	843
Soldes créditeurs de banque	738	1.795
Sous-total dettes financières	79.650	79.780
Sous-total Disponibilités et équivalents de trésorerie	39.510	20.196
Endettement financier net	40.140	59.584

Au 31 décembre 2013, les dettes financières s'analysent comme suit selon leur échéance :

- à moins d'un an : 22.294 milliers d'euros (22.810 milliers d'euros en 2012)
- de un à cinq ans : 57.356 milliers d'euros (56.970 milliers d'euros en 2012)
- à plus de cinq ans : - milliers d'euros (- milliers d'euros en 2012)

Les dettes à taux fixe s'élèvent à 4.389 milliers d'euros et les dettes à taux variable à 75.261 milliers d'euros.

Par ailleurs, au 31 décembre 2013, les sociétés du groupe ne détiennent qu'un contrat de couverture destiné à garantir un taux fixe maximum sur une partie des financements à taux variable mis en place.

Certains emprunts bancaires sont soumis au respect de covenants financiers (basés sur des critères de rentabilité, d'endettement et de capitalisation). Toutes les sociétés du groupe MGI COUTIER respectent au 31 décembre 2013 l'intégralité de ces covenants.

Note 18 – Autres dettes

(en milliers d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Avances et acomptes reçus	4.479	4.419
Produits constatés d'avance	727	1.667
Autres dettes	26.928	33.613
Total	32.134	39.699

GROUPE MGI COUTIER

Note 19 – Actifs destinés à être cédés et abandonnés

Le Directoire ayant pris la décision sur l'exercice 2008 de fermer la filiale mexicaine et de céder les actifs, les actifs et passifs rattachés de cette entité ont été présentés en « actifs destinés à être cédés » et en « passifs destinés à être cédés » dans les comptes au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2010. L'actif net relatif à cette filiale s'élève à 31 milliers d'euros au 31 décembre 2013 (actifs de 31 milliers d'euros, passifs de 0 millier d'euros). Au 31 décembre 2012, l'actif net relatif aux « actifs destinés à être cédés » s'élevait à 32 K€ (actifs de 32 milliers d'euros, passifs de 0 millier d'euros).

Note 20 – Engagements hors bilan et garanties accordées

Engagements liés aux opérations de croissance externe : néant

Engagements liés aux opérations financières :

Au 31 décembre 2013, le montant des autres engagements au profit d'organismes financiers s'élève à :

- 21.125 milliers d'euros, au titre des cautions accordées par la société-mère en faveur des filiales étrangères du groupe, dont :
 - MGI COUTIER ESPAÑA : 12.000 milliers d'euros ;
 - GSAP : 4.939 milliers d'euros ;
 - MEIPL : 2.750 milliers d'euros ;
- 79.300 milliers d'euros, au titre d'hypothèques ou de garanties accordées sur des actifs non financiers (ce montant étant déjà inclus dans les dettes financières du groupe).

Engagements liés aux opérations d'exploitation et autres investissements : non significatifs

Autres engagements :

Nos trois filiales anglaises, MGI Coutier UK Limited, MGI Coutier Finance Ltd et Avon Automotive UK Holdings Limited, détenues directement ou indirectement à 100% par la société MGI Coutier SA, profitent des dispositions de l'article 479a de la Companies Act 2006, relative à l'exemption d'audit des entreprises filiales. MGI Coutier SA, en tant qu'actionnaire, a donné son accord à ces trois filiales pour ne pas être soumises à un contrôle légal des comptes. En conséquence, la société MGI Coutier SA a fourni une garantie légale telle que requise par l'article 479c de la loi britannique sur les sociétés 2006 au titre des dettes contractées par les sociétés MGI Coutier UK Limited, MGI Coutier Finance Ltd et Avon Automotive UK Holdings Limited au 31 Décembre 2013.

Note 21 – Actions propres

Au 31 décembre 2013, le groupe détient 661 actions en propre au travers du contrat de liquidités conclu avec la société de bourse GILBERT DUPONT.

Note 22 – Effectifs

La ventilation des effectifs par catégorie s'analyse comme suit :

	31.12.2013	31.12.2012
Cadres	384	428
Employés et techniciens	2.538	2.613
Ouvriers	4.589	4.473
Total	7.511	7.514

Au 31 décembre 2013, le total de l'effectif du Groupe MGI COUTIER s'élève à 7.511 personnes, dont 1.900 en France. L'évolution des effectifs est la suivante :

GROUPE MGI COUTIER

	31.12.2013	31.12.2012
MGI COUTIER	1.690	1.744
DEPLANCHE FABRICATION	17	17
AVON POLYMERES France	193	210
Total France	1.900	1.971
MGI COUTIER TUNISIE	557	569
MGI COUTIER ARGENTINA	98	107
MGI COUTIER NINGBO	227	229
MGI COUTIER BURSA	363	297
MGI COUTIER BRASIL	138	145
MGI COUTIER UK	80	88
MGI COUTIER ESPAÑA	260	260
MEIPL	71	73
MGI COUTIER ROM	353	300
MGI COUTIER ILIA	23	28
MGI COUTIER ENGINEERING	12	6
Sous-Groupe AVON AUTOMOTIVE	3.429	3.441
Total	7.511	7.514

Note 23 – Instruments financiers

Rubriques du bilan – Exercice 2013 (en milliers d'euros)	Désignation des instrum. Financiers	Niveaux de juste valeur (cf. infra)	Valeur nette comptable	Juste valeur
Actif				
Titres non consolidés et créances rattachées	A	2	90	90
Autres actifs financiers non courants	D	-	2.742	2.742
Clients et comptes rattachés	D	-	101.967	101.967
Autres actifs courants (hors charges constatées d'avance et créances fiscales et sociales)	D	-	20.626	20.626
Juste valeur des instruments financiers	B	2		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	B	1	39.510	39.510
Passif				
Dettes financières (part à plus et à moins d'un an)	C	2	78.912	78.912
Dettes sur acquisition de titres (part à plus et à moins d'un an)	C	2	-	-
Concours bancaires courants	D	2	738	738
Juste valeur des instruments financiers	B	2		

GROUPE MGI COUTIER

Fournisseurs et comptes rattachés	D	-	63.421	63.421
Autres dettes courantes (hors produits constatés d'avance et dettes fiscales et sociales)	D	-	31.407	31.407

A – actifs disponibles à la vente

B – Actifs et passifs en juste valeur par le résultat

C – Actifs et passifs évalués au coût amorti

D – Actifs et passifs évalués au coût

E – Actifs destinés jusqu'à l'échéance, évalués au coût amorti

Lorsque la juste valeur est utilisée, soit pour évaluer les actifs / passifs financiers (cas des valeurs mobilières de placement) soit pour donner une information en annexe dans le tableau précédent sur la juste valeur des autres actifs / passifs financiers, les instruments financiers sont ventilés selon la hiérarchie définie par la norme IFRS 13 mise en œuvre en 2013 (cf note 23), très proche de la norme IFRS 7 appliquée précédemment:

Niveau 1 : juste valeur calculée à partir de cours/prix cotés sur un marché actif pour des actifs et passifs identiques (équivalents de trésorerie) ;

Niveau 2 : juste valeur calculée par référence à des données observables de marché pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (prix cotés de niveau 1 ajustés), soit indirectement à savoir des données dérivées de prix, à partir de techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables tels que des prix d'actifs ou de passifs similaires ou des paramètres cotés sur un marché actif : swaps et ventes à terme, emprunts et dettes financières ;

Niveau 3 : juste valeur calculée par référence à des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (ex : partir de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des données non observables telles que des prix sur un marché inactif ou la valorisation sur la base de multiples pour les titres non cotés) : titres de sociétés non consolidées.

Aucun niveau d'évaluation n'est indiqué lorsque la valeur nette comptable est proche de la juste valeur.

Note 24 – Rémunérations des dirigeants

Le montant des rémunérations allouées aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance, à raison des fonctions qu'ils exercent au sein des entreprises contrôlées du groupe MGI COUTIER, ne peut être dissocié du montant global des rémunérations qui leur sont versées par MGI COUTIER SA.

Les rémunérations versées aux membres du Directoire concernant MGI COUTIER SA s'élèvent au total à 1.205.824 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 (1.364.208 euros en 2012), tandis que celles versées aux membres du conseil de Surveillance s'élèvent à 407.946 euros (360.043 euros en 2012).

Note 25 – Options d'achat d'actions

La société n'a autorisé ou accordé aucune option d'achat d'actions aux dirigeants.

GROUPE MGI COUTIER

Note 26 – Risques et litiges

1°) Risques de marché

Risques liés à la fluctuation des taux de change

MGI COUTIER exerce une activité qui repose essentiellement sur des usines de proximité. De ce fait, le groupe est peu soumis aux fluctuations de change, hormis pour la conversion comptable des états financiers. Aucune couverture des risques de change n'a donc été mise en place.

Risques liés aux prix des matières premières

Les principales matières premières utilisées par le groupe MGI COUTIER sont les matières plastiques, le caoutchouc, les silicones et l'acier. Le Groupe n'a historiquement jamais mis en place de couverture pour réduire son exposition aux fluctuations des matières premières.

Risques de taux

Le résultat net du Groupe peut être influencé par l'évolution des taux d'intérêt dans la mesure où ceux-ci ont un impact direct sur le coût de l'endettement. MGI COUTIER considère que les risques de taux sont indissociables de toute politique de financement. Aucune couverture des risques de taux n'a donc été mise en place à l'exception d'une couverture contractuelle relative au crédit syndiqué mis en place sur l'exercice 2011 afin de financer l'acquisition du groupe AVON AUTOMOTIVE. Cette couverture permet de payer un taux d'intérêt qui ne pourra dépasser un certain niveau sur les deux tiers des encours du crédit syndiqué pendant une durée de trois ans.

Risques de liquidité

MGI COUTIER doit disposer à tout moment des ressources financières suffisantes pour financer l'activité courante et les investissements nécessaires à son développement, mais également pour faire face à tout événement à caractère exceptionnel. Cet objectif est assuré par le recours aux marchés de capitaux sous la forme, d'une part, de ressources à long terme venant sécuriser sur une longue période la totalité de son endettement net (lignes de crédit moyen terme) et, d'autre part, d'instruments financiers à court terme (escompte en compte).

Toutes les lignes de crédit moyen terme octroyées à MGI COUTIER SA depuis l'exercice 2003 font l'objet de covenants financiers. Sur la base de l'historique des quinze dernières années, ces covenants ont toujours été respectés sauf sur l'exercice 2001. Par ailleurs, la trésorerie de MGI COUTIER est suivie quotidiennement, celle de ses filiales mensuellement.

Risques de non exécution (risque de contrepartie et de crédit propre)

L'analyse effectuée conformément à la norme IFRS 13 mise en oeuvre en 2013 n'a pas conduit à identifier un ajustement au titre du risque de non exécution (risque de contrepartie et de crédit propre) dans l'appréciation de la juste valeur des actifs financiers, des passifs financiers, et des dérivés (contreparties bancaires de 1er rang, dérivés non significatifs,...).

2°) Risques industriels et liés à l'environnement

Risques liés à l'environnement

Les activités de MGI COUTIER sont soumises dans les différents pays dans lesquels elles sont exercées à des réglementations environnementales diversifiées et évolutives lui imposant de respecter des normes toujours plus strictes en matière de protection de l'environnement, notamment quant aux émissions dans l'air et dans l'eau, à l'utilisation de substances dangereuses et à l'élimination des déchets. Pour s'inscrire dans cette démarche, MGI COUTIER a mis en oeuvre une politique en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement en faveur de ses employés et du respect de son environnement dans le cadre de la norme ISO 14001. En France, les chefs d'établissement et à

GROUPE MGI COUTIER

l'étranger les Directeurs de Filiale sont responsables de la gestion et du suivi des risques liés à l'environnement en coordination avec le Directeur du Développement Industriel.

Risques liés aux produits et services vendus

MGI COUTIER est exposé aux risques d'actions en garantie ou en responsabilité de la part de ses clients au titre des produits et services vendus. Les risques actuels sont raisonnablement provisionnés. MGI COUTIER est également soumis au risque d'actions en responsabilité en cas de défaut des produits et services vendus provoquant des dommages. Pour se prémunir de ce risque, MGI COUTIER a souscrit une police d'assurance responsabilité civile garantissant les conséquences financières de ces réclamations. Cependant, la responsabilité de MGI COUTIER envers ses clients est le plus souvent illimitée alors que les couvertures d'assurance sont systématiquement plafonnées. Il existe donc un risque résiduel théorique.

3°) Autres risques

Risques liés à la dépendance vis-à-vis du secteur automobile et de la clientèle

Les revenus de MGI COUTIER dépendent directement du niveau de la production automobile mondiale, en particulier en Europe, en Amérique du Nord, en Turquie et en Amérique du Sud. Cette production peut être affectée par la situation économique générale, par des programmes gouvernementaux, notamment d'incitations à l'achat de véhicules, par des accords commerciaux, par des évolutions de la réglementation et par les problèmes sociaux (dont les grèves et arrêts de travail). Par ailleurs, MGI COUTIER réalise plus de 36% de son activité directement auprès des deux constructeurs PSA et RENAULT. Les performances de ces deux constructeurs ont donc une incidence considérable sur les revenus de MGI COUTIER.

Risques liés aux nouveaux projets

Toute acceptation d'un nouveau projet fait l'objet d'une étude de rentabilité standardisée avec des critères de rentabilité et de retour sur investissements fixés par le Directoire. Une fois le projet accepté, il est suivi, de son démarrage jusqu'à la mise en production « série », avec des jalons où toutes les données financières et techniques sont analysées et corrigées si besoin.

Risques liés à la dépendance vis-à-vis des nouveaux modèles

Les contrats de fourniture prennent la forme de commandes ouvertes pour tout ou partie des besoins en équipement d'un modèle de véhicule, sans garantie de volume. Ils sont consentis distinctement pour chacune des fonctions d'un véhicule et sont généralement valables pour la durée de vie du modèle. Le chiffre d'affaires, les résultats et la situation financière de MGI COUTIER peuvent donc être affectés par l'échec commercial d'un modèle et/ou par le fait que MGI COUTIER ne soit pas retenu sur une nouvelle génération de modèle. En outre, il peut arriver dans certains cas que le constructeur se réserve le droit de changer de fournisseur de manière discrétionnaire pendant la vie du modèle. Cependant, ces risques sont largement répartis dans la mesure où MGI COUTIER offre une large gamme de produits, installés ou mis en œuvre sur un grand nombre de références de véhicules.

Risques liés à la dépendance contractuelle

MGI COUTIER opère avec de nombreux fournisseurs, ce qui réduit significativement le risque de dépendance de ses résultats à un contrat ou à une clause contractuelle spécifique.

Risques clients

Chaque mois, la Direction Financière diffuse l'état des encours et des échus par client de même qu'un état synthétique sur les litiges par Division. Depuis l'exercice 2006, une assurance-crédit a été mise en place afin de réduire les risques d'impayés sur une partie du périmètre des entités MGI COUTIER situées en France et Espagne.

GROUPE MGI COUTIER

Risques sociaux

MGI COUTIER considère que ses relations avec ses salariés sont, dans l'ensemble, bonnes. Toutefois, bien que la politique sociale de MGI COUTIER vise à minimiser les risques sociaux, MGI COUTIER n'est pas à l'abri de mouvements sociaux qui pourraient avoir une incidence sur ses activités et ses résultats.

Risques liés à la propriété intellectuelle (brevets)

Le savoir-faire industriel de MGI COUTIER et les innovations issues de la Recherche du groupe font, dans la mesure du possible et lorsque l'enjeu technologique le justifie, l'objet de dépôts de brevets visant à protéger la propriété intellectuelle. Le périmètre géographique et la durée de protection sont conformes à la pratique du secteur et adaptés aux besoins des Divisions ; ils font l'objet de revues systématiques et régulières. Si les risques de contrefaçon existent, cette approche constitue une arme juridique efficace pour lutter contre elle.

Note 27 – Regroupement d'entreprises

Non applicable

Note 28 – Evènements postérieurs à la clôture

Le 3 avril 2014, le groupe MGI Coutier a finalisé l'acquisition de l'équipementier suédois Autotube AB.

Note 29 – Honoraires des Commissaires aux Comptes

(en euros)	MAZARS SA - MAZARS			ORFIS SA – ORFIS BAKER TILLY		
	Montant (HT)		%	Montant (HT)		%
	N	N-1	(N)	N	N-1	(N)
Audit						
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :						
- Emetteur	93.700	93.700		81.300	81.300	
- Filiales intégrées globalement	146.798	157.882		127.663	132.087	
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes						
- Emetteur	11.000	-	-	11.000	11.700	
- Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	
Sous-total	251.498	251.582	91%	219.963	225.087	98%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement						
Juridique, fiscal, social	24.075	23.208		4.391	4.537	-
Autres	-	-		-	-	-
Sous-total	24.075	23.208	9%	4.391	4.537	2%
Total	275.574	274.790	100%	224.354	229.624	100%

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

ORFIS BAKER TILLY
149, Boulevard de Stalingrad
69100 Villeurbanne

MAZARS
P.A.E. Les Glaisins
13, avenue du Pré Félin
74940 Annecy-le-Vieux

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société MGI COUTIER SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés qui présente les nouvelles normes, amendements et interprétations que votre société a appliqués à compter du 1^{er} janvier 2013.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 1 de l'annexe aux comptes consolidés présente les nouvelles normes, amendements et interprétations que votre société a appliqués à compter du 1^{er} janvier 2013. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné l'information donnée à ce titre dans la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés.

GROUPE MGI COUTIER

- Votre société constitue des provisions pour couvrir les litiges connus, ainsi que cela est mentionné dans la note 1.3 k) de l'annexe. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par le groupe pour identifier et procéder aux estimations des risques ainsi que sur l'examen des dossiers significatifs recensés. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.
- Votre société procède par ailleurs systématiquement, à chaque clôture, à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition, selon les modalités décrites dans les notes 1.3 b) et 7 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les données et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 1.3 b) et 7 donnent une information appropriée. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Villeurbanne et à Annecy-Le-Vieux, le 30 avril 2014

Les Commissaires aux Comptes

<i>ORFIS BAKER TILLY</i>	<i>MAZARS</i>
<i>Valérie MALNOY</i>	<i>Bruno POUGET</i>

MGI COUTIER

BILAN

Comptes sociaux
Au 31 Décembre 2013
(en milliers d'euros)

ACTIF	Notes n°			31.12.13	31.12.12
		Montants bruts	Amort ou provisions	Montants nets	Montants nets
Immobilisations Incorporelles	3.1	13.377	10.316	3.061	3.542
Immobilisations Corporelles	3.1				
Terrains		653	128	525	532
Constructions		24.066	12.621	11.445	11.847
Instal techn,mat et outillages		120.669	94.585	26.084	24.946
Autres immo corporelles		19.870	14.388	5.482	5.852
Immo en cours, av et acptes		4.175		4.175	253
		169.433	121.722	47.711	43.430
Immobilisations Financières	3.2				
Particip & créances rattachées		198.150	36.084	162.066	172.416
Autres immo financières		519	98	421	227
		198.669	36.182	162.487	172.643
Stocks	3.3	26.607	3.888	22.719	23.891
Avances & Acptes Versés/Cdes		1.004		1.004	2.808
Créances					
Clients et cptes rattachés	3.4	36.355	502	35.853	32.549
Autres créances	3.5	24.912	452	24.460	15.498
		61.267	954	60.313	48.047
Disponibilités et Valeurs Mobilières	3.6	13.564		13.564	7.526
Charges Constatées d'Avance		288		288	177
Ecarts de Conversion Actif		15		15	4
Total de l'Actif		484.224	173.062	311.162	302.068

MGI COUTIER

PASSIF	<i>Notes n°</i>	31.12.13	31.12.12
Capitaux Propres	3.8		
Capital social		21.393	21.393
Primes de fusion et d'apport		9.704	9.704
Réserve légale		2.139	2.139
Réserves réglementées		41	41
Autres réserves			
Report à nouveau		84.972	33.100
Acomptes sur dividendes			
Résultat de l'exercice		15.022	53.207
Provisions réglementées	3.8	21.624	20.700
Situation Nette Avant Répartition		154.895	140.284
Autres fonds propres			
Avances conditionnées		350	440
Provisions pour Risques & Charges	3.9	2.709	1.522
Dettes			
Dettes financières	3.10	66.218	69.491
Associés - dettes financières diverses	3.10	36.120	34.104
Fournisseurs et comptes rattachés		34.622	38.802
Dettes fiscales et sociales	3.11	12.662	13.087
Autres dettes	3.11	3.586	4.338
		153.208	159.822
Produits constatés d'Avance			
Ecart de Conversion Passif			
Total du Passif		311.162	302.068

COMPTE DE RESULTAT

de l'exercice au 31 décembre 2013

Comptes sociaux

(en milliers d'euros)

	Notes n°	31.12.13 (12 mois)	31.12.12 (12 mois)
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	4.2	241.609	254.101
Variation de la production stockée		(1.179)	4.609
Subventions d'exploitation		35	13
Autres produits d'exploitation		3.223	2.251
PRODUITS D'EXPLOITATION		243.688	260.974
Achats		(83.943)	(92.998)
Variation de stocks et encours		340	(105)
Autres achats et charges externes		(78.866)	(84.846)
VALEUR AJOUTEE		81.219	83.025
Impôts et taxes		(4.297)	(4.276)
Charges du personnel		(72.624)	(72.508)
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION		4.298	6.241
Dotations aux amortissements		(7.890)	(7.062)
Reprises et (dotations) aux provisions		(381)	1.470
Autres produits et (charges)		(69)	(297)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(4.042)	352
Produits et (charges) financiers	4.3	16.807	49.014
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		12.765	49.366
Produits et (charges) exceptionnels	4.4	(1.933)	138
Participation des salariés			
RESULTAT AVANT IMPOTS		10.832	49.504
Provisions pour impôts	4.5	4.190	3.703
RESULTAT NET		15.022	53.207

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

31 décembre 2013

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'activité de MGI COUTIER SA consiste à concevoir, développer, produire des outillages et des pièces automobiles et à les commercialiser notamment auprès des constructeurs automobiles français et étrangers, ainsi que d'autres équipementiers automobiles. Sa vocation est d'être à la fois concepteur, industriel, et assembleur de fonctions.

MGI COUTIER SA assure également la coordination des activités industrielles et financières auprès de l'ensemble des filiales du groupe MGI COUTIER, dont elle est la société mère.

Les comptes annuels sont établis en milliers d'euros.

2. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

2.1. Principes comptables

Les comptes annuels sont présentés conformément aux principes comptables généralement admis en France et tiennent compte :

- du règlement 99-03 du Comité de la réglementation comptable homologué par l'arrêté du 22 juin 1999,
- des règles comptables sur la définition des actifs, amortissements et dépréciations issues des règlements CRC 2002-10, CRC 2004-06 ; applicables aux exercices ouverts depuis le 1er janvier 2005,
- aux règlements ultérieurs applicables du CRC et de l'Autorité des Normes Comptables (ANC), ainsi que des avis et recommandations applicables du Conseil National de la Comptabilité ou de l'ANC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2.2. Immobilisations et amortissements

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

a) Incorporelles

Les frais d'études et de développement sont comptabilisés en charges sur l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les fonds de commerce sont comptabilisés sur la base de leur valeur d'apport. Les fonds de commerce figurant au bilan font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'inventaire est déterminée à partir de critères liés à la rentabilité constatée et les perspectives d'avenir de l'activité concernée. Suite à l'application au 1^{er}

MGI COUTIER

janvier 2005 du règlement 2002-10, la société MGI COUTIER n'amortit plus les fonds de commerce figurant à l'actif du bilan.

Les logiciels de micro-informatique sont amortis sur une durée de 12 mois. Les autres logiciels ou dépenses engagées lors de la mise en place d'un nouveau système d'information (SAP) sont immobilisés et amortis sur une durée de trois ans.

Les brevets sont amortis sur leur durée de protection.

b) Corporelles

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés sur la durée d'utilité des biens, selon le mode linéaire ou dégressif.

Les principales durées d'amortissement retenues peuvent être résumées comme suit :

- | | |
|---------------------------------------|-------------|
| ▪ Constructions | 25 à 40 ans |
| ▪ Agencements des constructions | 5 à 10 ans |
| ▪ Installations techniques | 6 à 10 ans |
| ▪ Matériels et outillages industriels | 6 à 10 ans |
| ▪ Installations générales | 10 ans |
| ▪ Mobilier, matériel de bureau | 5 à 10 ans |

Les amortissements complémentaires, résultant de l'application de dispositions fiscales (dégressif, exceptionnel), sont traités comme des amortissements dérogatoires, qui sont comptabilisés en "provisions réglementées".

c) Financières

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont inscrits à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

Les titres de participation font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'utilité apparaît inférieure à leur valeur comptable. La valeur d'utilité des titres de participation est appréciée en utilisant plusieurs critères et notamment les capitaux propres, des multiples d'excédent brut d'exploitation, les perspectives de développement et de rentabilité.

2.3. Créances rattachées à des participations

A compter du 2 janvier 2002, le groupe MGI COUTIER a mis en place des conventions de trésorerie entre l'ensemble des filiales du groupe. Celles-ci stipulent que toutes les créances et dettes commerciales intragroupe échues depuis plus d'un mois et non remboursées sont considérées comme des avances de trésorerie. Le règlement de ces avances n'étant pas planifié, elles sont comptabilisées sous les rubriques « créances rattachées à des participations » ou « dettes rattachées à des participations ».

Les créances rattachées sont valorisées à leur valeur nominale et sont éventuellement dépréciées, en lien avec l'analyse réalisée sur les titres de participation, pour tenir compte des risques de non-recouvrement auxquels elles sont susceptibles de donner lieu d'après les informations connues à la date de clôture des comptes.

2.4. Stocks

Les stocks sont valorisés au prix d'achat pour les matières premières selon la méthode du premier entré-premier sorti, et au prix de revient usine pour les produits finis et travaux en cours. Du prix de revient sont exclus les frais généraux ne contribuant pas à la production et les frais financiers.

MGI COUTIER

Les provisions nécessaires sont constituées sur les stocks présentant un risque d'obsolescence, ou ceux pour lesquels le prix de revient est supérieur à la valeur de réalisation. Les outillages sont valorisés au prix de revient complet (coûts externes) dans la limite du prix facturable aux clients.

2.5. Créances clients

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Les provisions pour créances douteuses sont déterminées selon des critères d'ancienneté des créances non recouvrées. Une provision est également enregistrée chaque fois qu'un litige réel et sérieux est constaté, ou qu'un client fait l'objet d'une procédure contentieuse.

Par ailleurs, des provisions pour dépréciation des créances clients sont également calculées selon des critères d'ancienneté pour les factures non recouvrées, et suivant les modalités suivantes :

- provision égale à 25% du montant hors taxes des créances non recouvrées pour les créances dont la date d'échéance est dépassée de plus de 150 jours et de moins de 360 jours.
- provision égale à 100% du montant hors taxes des créances non recouvrées, pour les créances dont la date d'échéance est dépassée de plus de 360 jours.

Le prix d'achat par le factor des créances mobilisées fait l'objet d'un reclassement dans le poste Autres créances.

Les effets escomptés non échus et les effets remis à l'encaissement sont éliminés du poste Clients et comptes rattachés à l'actif. Cette élimination trouve sa contrepartie dans le poste Disponibilités et valeurs mobilières.

2.6. Provisions pour risques et provisions pour charges

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la Direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

2.7. Engagements de retraite

Les droits acquis par les membres du personnel au titre des indemnités de fin de carrière ne sont pas provisionnés. Ils sont néanmoins évalués et leur montant à la clôture de l'exercice est mentionné en engagements financiers (cf. note 5.1).

Les engagements de retraite sont estimés en utilisant la méthode rétrospective des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière. Les montants des droits acquis par les salariés en application des différentes conventions collectives applicables sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, de rotation du personnel, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base d'un taux d'actualisation. Les estimations ont été réalisées sur la base d'un taux d'actualisation de 3,0%, d'une augmentation des salaires de 2,0% pour les cadres (idem pour les non-cadres), d'un âge de départ à la retraite de 65 ans et d'hypothèses moyennes en matière de rotation du personnel.

La société MGI COUTIER a examiné l'incidence sur l'évaluation de ses engagements sociaux de la nouvelle loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant sur la réforme des retraites. Après examen des caractéristiques de la population de ses salariés (âge, date d'entrée dans la vie active, profil de carrière, ...), la société a maintenu l'hypothèse d'un âge de départ en retraite à 65 ans.

Les médailles du travail ne font pas l'objet de provisions pour risques et charges car les engagements correspondants ne sont pas significatifs. Les conventions collectives qui s'appliquent aux établissements de MGI COUTIER ne prévoient pas cette obligation et les usages de la société restent accessoires en la matière.

2.8. Charges et produits exceptionnels

Le résultat exceptionnel comprend notamment les produits et charges résultant d'évènements ou d'opérations clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et qui ne sont pas, en conséquence, censés se reproduire de manière fréquente ni régulière. Les charges et produits exceptionnels comprennent notamment les dotations ou reprises relatives aux amortissements dérogatoires, les produits de cessions d'actifs et les produits et charges non liés à l'activité courante.

2.9. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les créances et dettes en devises sont valorisées au cours de change en vigueur à la date de clôture. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises au cours de clôture est portée au bilan en écarts de conversion. Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

3. NOTES SUR LE BILAN

3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

(en milliers d'euros)	31.12.2012	Augment.	Diminutions	31.12.2013
Immobilisations incorporelles	15.212	256	(2.091)	13.377
Terrains	653	-	-	653
Constructions	23.642	424	-	24.066
Installations techniques, matériel et outillages	115.385	6.798	(1.514)	120.669
Autres immobilisations corporelles	19.785	486	(401)	19.870
Immobilisations en cours, avances et aptes	253	3.922	-	4.175
Valeurs brutes	174.930	11.886	(4.006)	182.810
Amort. Autres immob. Incorporelles	(11.670)	(737)	2.091	(10.316)
Provisions terrains	(121)	(7)	-	(128)
Amort. Constructions	(11.795)	(826)	-	(12.621)
Amort. Installat. Techn.	(90.439)	(5.459)	1.313	(94.585)
Amort. Autres immob.	(13.933)	(860)	405	(14.388)
Total amort./prov.	(127.958)	(7.889)	3.809	(132.038)
Valeur nette	46.972	3.997	(197)	50.772

MGI COUTIER

Les « Immobilisations incorporelles » s'analysent comme suit au 31 décembre 2013 :

(en milliers d'euros)	Montant brut	Amortissement	Montant net
Logiciels	7.050	(5.590)	1.460
Fonds commercial	6.327	(4.726)	1.601
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-
Total	13.377	(10.316)	3.061

Les frais de Recherche & Développement comptabilisés en charges sur l'exercice s'élèvent à 24.184 milliers d'euros (22.559 milliers sur l'exercice 2012).

3.2. Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	31.12.2012	Augmentations	Diminutions	31.12.2013
Participations	169.877	294	-	170.171
Créances rattachées à des participations	35.283	1.610	(8.914)	27.979
Autres immob. Fin.	386	150	(17)	519
Valeurs brutes	205.546	2.054	(8.931)	198.669
Provisions sur titres de participation	(18.312)	(826)	2.794	(16.344)
Provisions sur créances rattachées	(14.432)	(5.308)	-	(19.740)
Provisions sur autres immobilisations	(159)	-	61	(98)
Total provisions	(32.903)	(6.134)	2.855	(36.182)
Valeur nette	172.643	(4.080)	(6.076)	162.487

3.3. Stocks

(en milliers d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Matières premières	7.681	7.532
Encours de production	7.568	9.980
Produits intermédiaires et finis	11.328	9.904
Marchandises	30	32
Valeur brute	26.607	27.448
Provisions pour dépréciation	(3.888)	(3.557)
Valeur nette	22.719	23.891

3.4. Créances clients

(en milliers d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Créances clients	36.355	33.065
Provisions pour dépréciation	(502)	(516)
Valeur nette	35.853	32.549

MGI COUTIER

3.5. Autres créances

(en milliers d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Impôts sur les bénéficiaires	11.951	7.043
TVA	1.531	1.777
Comptes d'affacturage	11.128	6.126
Autres	302	1.003
Valeur brute	24.912	15.949
Prov. Dépréciation	(452)	(451)
Valeur nette	24.460	15.498

3.6. Disponibilités et valeurs mobilières

(en milliers d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Disponibilités	13.564	7.526
Valeur nette	13.564	7.526

3.7. Echéances des créances et des dettes

Les créances sont exigibles à moins d'un an à l'exception de celles figurant sous les rubriques suivantes :

(en milliers d'euros)	Echéances > 1 an
Créances rattachées S/ participations	27.979
Autres immobilisations financières	519
Créances clients provisionnées	502
Autres créances provisionnées	452
Total	29.452

Les dettes sont exigibles à un an au plus à l'exception de celles figurant sous les rubriques suivantes :

(en milliers d'euros)	Exigibilité 1 à 5 ans	Exigibilité > 5 ans	Total
Dettes financières	47.692	-	47.692
Associés - Dettes financières diverses	36.120	-	36.120
Total	83.812	-	83.812

3.8. Capitaux propres

Le capital social se compose de 2 674 104 actions de 8 euros. Il existe une action de concert au sens de l'article 233-10 du Code de commerce entre les sociétés COUTIER JUNIOR SA, COUTIER SENIOR (sociétés holdings familiales contrôlées par Messieurs André, Roger, les héritiers de Joseph COUTIER et leur famille), et Messieurs André, Roger et les héritiers de Joseph COUTIER, qui représentent 69,74% du capital et des droits de vote. Ces actionnaires ont passé une convention par laquelle ils ont décidé de se concerter pour mettre en œuvre une politique commune d'actionnaires vis-à-vis de la société. Cette convention a fait l'objet des déclarations réglementaires auprès des autorités de tutelle qui en ont assuré la publicité (Avis SBF n° 94-2365 du 29 juillet 1994). La durée de ce pacte d'actionnaires est de cinq ans, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes de cinq ans chacune à moins que l'une des parties ne mette fin à son engagement avant l'expiration de la période. Les membres restant dans le pacte continueraient, dans ce cas, à être tenus par les obligations qui en résultent.

L'évolution des capitaux propres au cours de l'exercice 2013 s'analyse comme suit :

MGI COUTIER

(en milliers d'euros)	Montants
Capitaux propres au 31/12/2012	140.284
Distribution de dividendes	(1.336)
Résultat de l'exercice	15.022
Mouvements sur les provisions réglementées	925
Total	154.895

3.9. Provisions pour risques et provisions pour charges

Les provisions pour risques et provisions pour charges, qui correspondent notamment aux litiges en cours avec les tiers, aux mesures de licenciement, aux pertes latentes de change, s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2012	Dotations	Utilisations	Reprises sans objet/autres Mouvements	31.12.2013
Provisions pour litiges	1.518	3.212	(1.456)	(580)	2.694
Provisions pour pertes de change	4	15	(4)	-	15
Total	1.522	3.227	(1.460)	(580)	2.709

3.10. Dettes financières

(en milliers d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Dettes Groupe	34.495	33.223
Dettes hors Groupe :		
- Emprunts	65.960	69.460
- Intérêts à payer	41	31
- Autres	1.842	881
Total	102.338	103.595

Certains emprunts bancaires sont soumis au respect des covenants financiers. Au 31 décembre 2013, la société respecte l'intégralité de ces covenants.

3.11. Autres dettes

(en milliers d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Organismes sociaux	5.749	5.909
Personnel	5.034	4.698
Etat (T.V.A., IS, etc.)	1.879	2.040
Avances et acomptes reçus	3.542	4.273
Autres dettes, charges à payer	44	505
Total	16.248	17.425

3.12. Entreprises liées

Les principaux postes au bilan représentatifs de transactions avec les entreprises liées sont les suivants :

MGI COUTIER

(en milliers d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Créances rattachées à des participations	27.979	35.283
Clients et comptes rattachés	13.191	12.835
Autres immobilisations financières	-	-
Autres créances	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	8.995	9.743
Emprunts et dettes financières	36.120	34.065
Autres dettes	-	-

3.13. Comptes rattachés

Les produits à recevoir sont principalement constitués d'avoirs fournisseurs pour 310 milliers d'euros (105 milliers en 2012) et de factures à établir pour 7.593 milliers d'euros (6.803 milliers d'euros en 2012). Les charges à payer concernent principalement des factures non parvenues pour 9.686 milliers d'euros (11.650 milliers d'euros en 2012), des avoirs à établir pour 2.129 milliers d'euros (1.667 milliers d'euros en 2012) et des dettes fiscales et sociales pour 7.627 milliers d'euros (7.433 milliers d'euros en 2012).

3.14. Effets de commerce

Les créances clients comprennent un montant de 7.850 milliers d'euros (6.591 milliers d'euros en 2012) correspondant à des effets reçus non échus et non escomptés. Les dettes fournisseurs comprennent des effets à payer pour un montant de 5.610 milliers d'euros (6.269 milliers d'euros en 2012).

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. Produits et charges avec les entreprises et les parties liées

Les ventes à des entreprises liées se sont élevées à 31.993 milliers d'euros (25.804 milliers d'euros en 2012).

Les achats auprès des entreprises liées ont représenté 35.051 milliers d'euros (35.530 milliers d'euros en 2012).

Les produits financiers avec des entreprises liées se sont élevés à 393 milliers d'euros (1.789 milliers d'euros en 2012) (hors produits de participation et reprises sur provisions qui sont détaillés au paragraphe 4.3).

Les charges financières avec des entreprises liées se sont élevées à 568 milliers d'euros (202 milliers d'euros en 2012) (hors abandons de créances et dotations aux provisions qui sont détaillés au paragraphe 4.3).

L'information sur les parties liées, au titre des Règlements 2010-02 et 2010-03 du 2 septembre 2010 de l'ANC, est disponible dans le rapport spécial des commissaires aux comptes qui figure dans le rapport annuel 2013.

4.2. Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires en France représente 123,5 millions d'euros, soit 51,1% du chiffre d'affaires total (55,3 % en 2012). Le chiffre d'affaires export représente 118,1 millions d'euros, soit 48,9% du chiffre d'affaires total (44,7 % en 2012).

4.3. Produits et charges financiers

(en milliers d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Produits des participations	21.758	49.476
Différences nettes de change	1	(35)
(Dotations)/reprises nettes aux provisions	(3.291)	(10)
Abandons de créances	-	-
Intérêts financiers et autres charges financières (nets)	(1.661)	(417)
Total	16.807	49.014

Les dotations aux provisions sur les titres de participation s'élèvent à 826 milliers d'euros (612 milliers d'euros en 2012). Celles-ci concernent principalement la filiale MGI Coutier Engineering. Il a été procédé à des reprises sur provisions sur les titres de participation pour un montant de 2.794 milliers d'euros (1.423 milliers d'euros en 2012) principalement sur la filiale argentine. Les dotations aux provisions sur créances rattachées à des participations s'élèvent à 5.308 milliers d'euros (1 310 milliers d'euros en 2012). Elles concernent principalement les filiales brésilienne et iranienne. Aucune reprise n'a été enregistrée sur l'exercice (532 milliers d'euros en 2012).

4.4. Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Amortissements et provisions (nets)	(1.874)	(315)
Cessions nettes d'actifs	(58)	(18)
Autres produits (charges)	(1)	471
Total	(1.933)	138

4.5. Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	Résultat avant Impôts	Impôts	Résultat net après impôt
Résultat courant (et participation)	12.766	4.190	16.956
Résultat exceptionnel	(1.933)	-	(1.933)
Résultat comptable	10.833	4.190	15.023

4.6. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

Les éléments entraînant un décalage d'imposition conduisent à un accroissement fiscal futur de 7.054 milliers d'euros (6.742 milliers d'euros en 2012), sur la base d'un taux d'imposition de 33,33 %.

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. Retraite

Le montant cumulé des engagements liés aux indemnités de départ en retraite non provisionnées à la clôture de l'exercice, s'élève à 3.209 milliers d'euros. Les hypothèses de calcul sont précisées dans la note 2.7 ci-dessus.

5.2. Crédits-bails

La valeur d'origine des immobilisations acquises en crédit-bail s'élève à 29.736 milliers d'euros et leur valeur nette s'élèverait à 10.079 milliers d'euros si elles avaient été acquises en pleine propriété et amorties. L'échéancier des redevances restant à payer à la clôture de l'exercice s'analyse comme suit :

MGI COUTIER

(en milliers d'euros)	Montants
A un an au plus	1.354
A plus d'un an et cinq ans au plus	1.354
A plus de cinq ans	-

Les redevances payées au cours de l'exercice s'élèvent à 1.402 milliers d'euros.

5.3. Identité de la société consolidante

Les comptes individuels de la société MGI COUTIER SA sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés du groupe MGI COUTIER.

5.4. Autres engagements financiers

Au 31 décembre 2013, les autres engagements au profit d'organismes financiers s'analysent comme suit :

- 21.125 milliers d'euros au titre des cautions accordées (13.394 milliers d'euros en 2012),
- 79.300 milliers d'euros au titre d'hypothèques ou de nantissements d'actifs à caractère financier (ce montant étant déjà inclus dans les dettes financières) (79.300 milliers d'euros en 2012),
- 4.904 milliers d'euros au titre des effets faisant l'objet d'un escompte en compte au 31 décembre 2013 (8.373 milliers d'euros en 2012),
- 8.735 milliers d'euros au titre de créances cédées à un factor (9.362 milliers d'euros en 2012).

5.5. Rémunérations allouées aux dirigeants

Les rémunérations versées aux membres du Directoire s'élèvent au total à 1.205.824 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 (1.364.208 euros en 2012). Le montant total des rémunérations et jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance s'élève au total à 407.946 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 (360.043 euros en 2012).

5.6. Effectif moyen

	2013	2012
Cadres	328	294
ETAM	718	686
Ouvriers	810	787
Total	1.856	1.767

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Articles R. 225-83 et R. 225-102 du Code de commerce)
(en euros sauf mention contraire)

EXERCICES CONCERNES NATURE DES INDICATIONS	Du 01.01.09 au 31.12.09	Du 01.01.10 au 31.12.10	Du 01.01.11 au 31.12.11	Du 01.01.12 au 31.12.12	Du 01.01.13 au 31.12.13
Capital en fin d'exercice					
a) Capital social en francs	-	-	-	-	-
Capital social en euros	21.392.832	21.392.832	21.392.832	21.392.832	21.392.832
b) Actions existantes					
- nombre	2.674.104	2.674.104	2.674.104	2.674.104	2.674.104
- valeur nominale des actions en francs	-	-	-	-	-
- valeur nominale des actions en euros	8	8	8	8	8
c) Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote)	-	-	-	-	-
c) Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
Opérations et résultats de l'exercice					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	244.992.485	276.342.016	292.197.594	254.101.392	241.609.158
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	17.465.275	22.778.604	9.481.329	54.846.417	24.430.758
c) Impôts sur les bénéfices	1.013.287	2.630.529	(2.186.463)	(3.702.885)	(4.189.704)
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	980.370	2.029.242	-	-	-
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	8.168.485	11.783.689	4.553.807	53.207.388	15.022.504
f) Résultat distribué	1.256.829	1.337.052	1.337.052	1.337.052	1.337.052*
Résultat par action					
a) Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et aux provisions	5,79	6,78	4,36	21,98	10,70
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3,05	4,41	1,70	19,90	5,62

MGI COUTIER

c) Dividende net attribué à chaque action	0,47	0,50	0,50	0,50	0,50*
Personnel					
a) Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	1.898	1.823	1.812	1.767	1.856
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	51.348.571	51.270.272	54.187.530	53.087.693	52.856.871
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc.)	15.680.853	18.333.702	18.993.532	19.420.456	19.767.261

* Il s'agit ici de la distribution de dividende que le Directoire proposera à l'Assemblée Générale de juin 2014

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

ORFIS BAKER TILLY
149, Boulevard de Stalingrad
69100 Villeurbanne

MAZARS
P.A.E. Les Glaisins
13, avenue du Pré Félin
74940 Annecy-le-Vieux

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société MGI COUTIER, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justifications des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- les notes 2.2 c), 2.3 et 2.5 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation, des créances rattachées et des créances clients.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société et des estimations significatives utilisées pour l'arrêté des comptes, nous avons revu, sur la base des éléments disponibles à ce jour, l'approche retenue et nous avons apprécié les évaluations qui en résultent. Ces travaux nous ont permis de vérifier le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus ainsi que des informations fournies dans les notes de l'annexe et de nous assurer du caractère raisonnable des estimations utilisées.

- Votre société constitue des provisions pour couvrir les litiges connus, ainsi que cela est mentionné dans la note 2.6 de l'annexe.

Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par la société pour identifier et procéder aux estimations des risques ainsi que sur l'examen des dossiers significatifs recensés. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion. Nous vous signalons que le rapport de gestion ne comprend pas l'ensemble des informations sociales et environnementales prévues par l'article L.225-102-1 du Code de commerce et que la société n'a pas désigné d'organismes tiers indépendant pour procéder à leur vérification.

Fait à Annecy-le-Vieux et à Villeurbanne, le 30 avril 2014

Les Commissaires aux Comptes

*ORFIS BAKER TILLY
Valérie MALNOY*

*MAZARS
Bruno POUGET*

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013
Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Les personnes concernées par ces conventions et engagements sont indiquées dans le tableau annexe en dernière page du présent rapport.

Redevances relatives aux frais de mandats

Votre société facture à ses filiales une redevance relative aux frais de mandats correspondant à 2,2 % ou 1,8 % du chiffre d'affaires hors groupe (Pièces & Outillages), respectivement pour les filiales étrangères utilisant ou n'utilisant pas SAP.

Les frais de mandats facturés peuvent être réajustés en fonction du coût réel recalculé en fin d'année dans une logique de coûts + 6 % de marge.

Sur l'exercice 2013, les produits suivants ont été comptabilisés :

MGI COUTIER

Sociétés	Pays	Taux	Montants (en €)
MGI COUTIER ARGENTINA	Argentine	1,8 %	139.298
MGI COUTIER BRASIL	Brésil	1,8 %	103.765
MGI COUTIER ESPAÑA	Espagne	2,2 %	591.069
NINGBO MGI COUTIER AUTO PLASTICS	Chine	1,8 %	119.945
MGI COUTIER TUNISIE	Tunisie	2,2 %	311.657
MGI COUTIER MAKINA YEDEK PARÇA IMALAT VE SANAYI	Turquie	2,2 %	437.465
MGI COUTIER ROM	Roumanie	1,8 %	356.153
MGI COUTIER UK	Angleterre	2,2 %	263.180
MGI COUTIER ENGINEERING	Inde	1,8 %	6.859
DEPLANCHE FABRICATION	France	1,8%	17.226
AVON AUTOMOTIVE HOLDINGS	USA	1,8%	1.287.014
AVON AUTOMOTIVE UK HOLDINGS	Angleterre	1,8%	819.640

Les conventions signées avec les filiales concernées sont renouvelables annuellement par tacite reconduction.

Ces conventions ont été renouvelées pour l'exercice 2013 par le Conseil de Surveillance du 29 octobre 2012 et ont été renouvelées pour l'exercice 2014 par le Conseil de Surveillance du 17 octobre 2013.

Facturation de frais de coordination et d'animation commerciale

Votre société facture à ses filiales des frais de coordination et d'animation commerciale qui leur sont apportées par les divisions de MGI COUTIER, sur la base de 0,5 % du chiffre d'affaires hors groupe (Pièces & Outillages).

Sur l'exercice 2013, les produits suivants ont été comptabilisés :

Sociétés	Pays	Montants (en €)
MGI COUTIER ARGENTINA	Argentine	65.750
MGI COUTIER BRASIL	Brésil	53.771
MGI COUTIER ESPAÑA	Espagne	28.331
NINGBO MGI COUTIER AUTO PLASTICS	Chine	27.649
MGI COUTIER TUNISIE	Tunisie	2.401
MGI COUTIER MAKINA YEDEK PARÇA IMALAT VE SANAYI	Turquie	119.949
MGI COUTIER ROM	Roumanie	137.824
MGI COUTIER UK	Angleterre	82.746

MGI COUTIER

Les conventions signées avec les filiales concernées sont renouvelables annuellement par tacite reconduction.

Ces conventions ont été renouvelées pour l'exercice 2013 par le Conseil de Surveillance du 29 octobre 2012 et pour l'exercice 2014 par le Conseil de Surveillance du 17 octobre 2013.

Facturation de frais de prestations d'études et développement

Votre société facture à ses filiales des frais de prestations d'études et développement au coût réel payé cash ou, à défaut, à hauteur de 4 % du chiffre d'affaires pièces facturé pour les anciennes pièces avec une limite de durée de vie de 6 ans de ces anciennes pièces (chiffre d'affaires réalisé par les filiales et se rapportant aux outillages/pièces développés en France).

Sur l'exercice 2013 les produits suivants ont été comptabilisés :

Sociétés	Pays	Montants (en €)
MGI COUTIER BRASIL	Brésil	53.810

Les conventions signées avec les filiales concernées sont renouvelables annuellement par tacite reconduction.

Ces conventions ont été renouvelées pour l'exercice 2013 par le Conseil de Surveillance du 29 octobre 2012 et pour l'exercice 2014 par le Conseil de Surveillance du 17 Octobre 2013.

Conventions de transformation des dettes commerciales en dettes financières

A compter d'un délai d'un mois après l'échéance contractuelle, toute facturation réalisée par MGI Coutier auprès d'une filiale, qui n'est pas honorée ou soldée, est transformée en dette financière.

Cette transformation des dettes commerciales en dettes financières s'applique également pour les opérations de filiale à filiale, MGI Coutier restant le pivot de l'opération.

Les sommes transférées en dettes financières sont rémunérées dans le cadre des conventions de gestion centralisée de trésorerie.

Ces conventions ont été autorisées ou renouvelées pour l'exercice 2013 par le Conseil de Surveillance du 29 octobre 2012 et ont été renouvelées pour l'exercice 2014 par le Conseil de Surveillance du 17 octobre 2013.

Convention de prêt signée entre MGI COUTIER SA et MGI COUTIER BRASIL LTDA

En raison de ses besoins de trésorerie, la filiale brésilienne a sollicité auprès de votre société l'octroi d'un prêt court terme de 483 000 Euros, soit d'une durée de trois ans.

Ce prêt, remboursable soit mensuellement soit trimestriellement (à la convenance de MGI COUTIER BRASIL LTDA) a été consenti par MGI COUTIER SA moyennant un taux d'intérêt de LIBOR (in Euros) + 0,6% par an et débloqué le 24 juillet 2013.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil de Surveillance en date du 28 août 2013.

MGI COUTIER

Convention de prêt entre MGI COUTIER SA et MGI COUTIER ENGINEERING PVT LTD et augmentation de capital en faveur de la filiale indienne

Votre société a accordé à sa filiale indienne, le 31 juillet 2013, un prêt d'un montant de 40.000 € sur une durée de maximum 3 ans, rémunéré au taux EONIA majoré de 0,6 % et remboursable soit annuellement soit trimestriellement à la convenance de la filiale.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 28 août 2013.

Votre Conseil de Surveillance du 17 octobre 2013 a autorisé le Directoire à transformer le prêt accordé le 31 juillet 2013 et à intégrer la somme de 40.000 €, convertie en roupies indiennes, en versement de capital social pour le paiement d'actions précédemment souscrites mais non totalement libérées.

Convention de prêt entre MGI COUTIER SA et MGI COUTIER et MGI COUTIER MAKINA YEDEK PARCA IMALAT VE SANAYI Anonim Sirketi

Une convention de prêt a été signée entre votre société et sa filiale MGI COUTIER MAKINA YEDEK PARCA IMALAT VE SANAYI Anonim Sirketi en date du 17 septembre 2013. Les conditions du prêt sont les suivantes :

- Montant du prêt : 500.000 € ;
- Durée : 1 an ;
- Date de tirage : le 17 septembre 2013 en seul versement ;
- Taux d'intérêt : taux local légal applicable en Turquie (étant confirmé trimestriellement) ;
- Calcul des intérêts : quatre trimestres sur base mensuelle;
- Remboursement : échéance en un seul versement (in fine) le 18 septembre 2014 ;
- Possibilité de renouvellement après son premier terme et prêt pouvant être remboursé par anticipation.

Cette convention de prêt a été autorisée par votre Conseil de Surveillance en date du 17 octobre 2013.

Convention de compensation de remboursements de prêts passée entre MGI COUTIER SA et AVON AUTOMOTIVE HOLDINGS INC

AVON AUTOMOTIVE HOLDINGS INC. a mis à disposition de votre société quatre avances de trésorerie renouvelées de septembre 2012 à juin 2013 de respectivement 5 M€, 3 M€, 3 M€ et 4 M€, totalisant ainsi la somme de 15 M€.

Par décision du conseil d'administration du 1^{er} octobre 2013 d'AVON AUTOMOTIVE HOLDINGS INC., il a été proposé que le remboursement à effectuer par MGI COUTIER de ces avances puisse être compensé avec imputation sur un dividende émanant du Groupe AVON AUTOMOTIVE à verser à MGI COUTIER SA pour la dite somme de 15 M€ soldant ainsi les quatre avances de trésorerie.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil de Surveillance en date du 17 octobre 2013.

MGI COUTIER

Caution en faveur de la banque RPV BIAT

En date du 3 mai 2013 votre société a accordé une caution en faveur de la banque RPV BIAT BANQUE en TUNISIE pour une ligne de crédit « FED EXPORT » de 750.000 € (contre-valeur Dinars Tunisiens 1.500.000,000) octroyée à la filiale MGIC TUNISIE, pour financements en devises à l'export pour un an – à échéance au 30 avril 2014 – utilisation et déblocage à la convenance de MGIC moyennant un taux d'intérêt de Euribor 3 mois +1 %.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil de Surveillance en date du 28 juin 2013.

Lettre de soutien en faveur d'AVON POLYMERES FRANCE

Le 15 avril 2013, votre société a signé une lettre de soutien (« support letter ») pour soutien d'ordre financier apporté à la filiale AVON POLYMERES France SAS jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice 2013.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil de Surveillance en date du 28 juin 2013.

Lettre de confort accordée à la banque BANCO DE SABADELL SA pour facilités de crédit octroyées à la filiale MGI COUTIER España SL

A la demande de la filiale espagnole, votre société a été sollicitée pour consentir une lettre de confort en faveur de la banque BANCO de SABADELL SA à Vigo en Espagne pour une ligne de crédit 6.000.000 € signée le 9 octobre 2013.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 17 octobre 2013.

Caution accordée au fournisseur de matières plastiques SENSATA pour le compte de la filiale MGI COUTIER TUNISIE

Votre société a été saisie d'une demande de caution ou garantie en tant que société mère détenant MGI COUTIER TUNISIE SARL en faveur d'un fournisseur de capteurs de pression de la filiale tunisienne, SENSATA TECHNOLOGIES HOLLAND BV, pour un montant d'achat de 230.000 €/mois avec un encours maximum de factures dues de 386.000 €.

Cette caution signée le 30 septembre 2013 a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 17 octobre 2013.

MGI COUTIER

Convention « d'ajustement du résultat-contrôle rentabilité RE/CA » passée entre MGI COUTIER TUNISIE SARL et MGI COUTIER SA

A compter de l'exercice 2008, le Directoire a fixé à MGI COUTIER TUNISIE un objectif de résultat d'exploitation à 5% du chiffre d'affaires. Cela afin de ne pas pénaliser la rentabilité des divisions pour lesquelles la filiale tunisienne est sous-traitante.

Ainsi en cas de rentabilité inférieure à 5 %, MGI COUTIER TUNISIE établit une facture annuelle complémentaire destinée à MGI COUTIER SA.

En cas de rentabilité supérieure à 5 %, la filiale tunisienne établit un avoir annuel en faveur de MGI COUTIER.

Votre Conseil de Surveillance, à titre exceptionnel, a autorisé, en date du 20 décembre 2013, la signature d'une convention avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008 pour régulariser les opérations faites depuis 2008.

La convention a en outre été renouvelée pour l'exercice 2014.

Rémunération des membres du Directoire : cumul avec contrats de travail

Messieurs Mathieu COUTIER, Jean-Louis THOMASSET et Jean-François VILLANEAU, membres du Directoire, sont titulaires d'un contrat de travail au titre de leurs fonctions techniques.

Les rémunérations annuelles brutes sont maintenues à l'identique telles qu'elles étaient en vigueur au 27 juin 2013:

- Monsieur Mathieu COUTIER à 97 440 € ;
- Monsieur Jean-Louis THOMASSET à 205 920 € ;
- Monsieur Jean-François VILLANEAU à 175 000 €.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 28 juin 2013.

Rémunération du Président du Conseil de Surveillance : cumul avec un contrat de travail

Monsieur Roger COUTIER, membre et président du Conseil de Surveillance, est titulaire d'un contrat de travail au titre de ses fonctions techniques.

La rémunération annuelle brute de Monsieur Roger COUTIER est maintenue à 201 240 €.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 28 juin 2013.

M. Roger COUTIER ayant démissionné de ses fonctions au titre de son contrat de travail en qualité de Directeur des Achats et des Investissements, en vue de faire valoir ses droits à la retraite, le 31 juillet

MGI COUTIER

2013, la convention réglementée portant sur le cumul d'un mandat et d'un contrat de travail a pris fin à cette même date.

Le Conseil de Surveillance a pris acte de cette démission en date du 28 août 2013.

Rémunération des nouveaux membres du Directoire : cumul avec contrats de travail

Messieurs Benoit COUTIER, Christophe COUTIER et Nicolas COUTIER, membres du Directoire depuis leurs nominations à l'issue du Conseil de Surveillance du 20 décembre 2013, sont également titulaires d'un contrat de travail au titre de leurs fonctions techniques.

Les rémunérations brutes annuelles de ces nouveaux membres du Directoire, au titre de leurs contrats de travail, ont été maintenues telles qu'elles étaient en vigueur à la date du 20 décembre 2013.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 20 décembre 2013.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISES DEPUIS LA CLOTURE

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Renouvellement de garantie au titre d'une ligne de crédit accordée à GSAP

Votre société s'était constituée garante au profit de la banque Société Générale à Mumbai pour l'émission et la signature par cette dernière d'une « Stand by letter of credit » dans le cadre d'une facilité de crédit court terme accordée à la société GSAP pour un montant maximum de 55 millions de roupies indiennes.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 7 février 2014.

L'engagement expirant le 31 janvier 2014, votre Conseil de Surveillance a autorisé le renouvellement de la garantie pour une période de un an à compter du 6 février 2014.

Modification des délais de paiement

Pour toutes les conventions de refacturation intragroupe autorisées le 17 octobre 2013 et applicables à compter du 1^{er} janvier 2014, le délai de paiement applicable aux règlements des factures correspondantes est ramené- conformément à la législation en vigueur en France – à 30 jours fin de mois le 15 (au lieu de 60 jours fin de mois le 15 antérieurement appliqué jusqu'au 31 décembre 2013).

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 7 février 2014.

MGI COUTIER

Augmentation de capital en faveur de la filiale MEIPL

La joint-venture MEIPL, a sollicitée votre société dans le cadre d'une augmentation de capital d'un montant de 10.000.000 d'INR pour le porter son capital de 30.000.000 INR à 40.000.000 INR, augmentation à laquelle les deux associés de la joint-venture devant contribuer à parts égales de 50 %. Cela représente pour MGI COUTIER le versement de 60.000 € environ, montant pouvant évoluer en fonction du taux de change.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil de Surveillance du 24 avril 2014.

Prêt à MGIC BRASIL

Compte tenu des difficultés de trésorerie auxquelles elle doit faire face, MGIC BRASIL, a sollicité auprès de votre société en date du 10 avril 2014 un prêt de 550.000 € et ce au motif de financer son besoin en fonds de roulement. Le prêt a été consenti pour une durée de trois ans moyennant un taux d'intérêt de LIBOR +0.6 % par an et suivant tirage en date du 10 avril 2014.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 24 avril 2014.

MGI COUTIER LUSITANIA : application de la convention de gestion centralisée de trésorerie

Il a été mis en place la convention de gestion centralisée de trésorerie entre votre société et sa filiale MGI COUTIER LUSITANIA, Unipessoal LDA compte tenu des besoins financiers de la filiale portugaise.

La convention de gestion centralisée de trésorerie est régie par rémunération des intérêts au taux EONIA +0.6% sur périmètre MGI COUTIER SA.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 7 février 2014.

Modification de la gérance au sein de MGI COUTIER LUSITANIA

Pour les besoins de constitution et de démarrage juridique, deux co-gérants avaient été nommées en date du 15 janvier 2014 aux commandes de cette filiale portugaise, M. Roger SANCHEZ déjà directeur de la filiale MGI COUTIER ESPANA SL et M. Nicolas COUTIER.

Cette filiale devant entrer dans sa phase opérationnelle, après l'achat du bâtiment il a été pris acte de la renonciation à ses fonctions de co-gérant de M. Roger SANCHEZ à dater du 7 avril 2014, M. Nicolas COUTIER demeurant ainsi seul gérant de MGIC LUSITANIA.

Votre Conseil de Surveillance a pris acte de cette nomination en date du 24 avril 2014.

MGI COUTIER

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

En application de l'article R. 225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Licence de redevances de marque

Votre société facture à ses filiales une redevance se rapportant à la marque MGI Coutier, sur la base de :

- 0,6 % du chiffre d'affaires HT hors groupe (Pièces & Outillages) pour les sociétés Avon Automotive Holdings et Avon Automotive UK Holdings ;
- 1,2 % du chiffre d'affaires hors groupe (Pièces & Outillages) pour les autres sociétés.

Les redevances de marque peuvent être réajustées en fonction du coût réel recalculé en fin d'année dans une logique de coûts + 6 % de marge.

Sur l'exercice 2013, les produits suivants ont été comptabilisés :

Sociétés	Pays	Montants (en €)
MGI COUTIER ARGENTINA	Argentine	165.790
MGI COUTIER BRASIL	Brésil	128.936
MGI COUTIER ESPAÑA	Espagne	446.086
NINGBO MGI COUTIER AUTO PLASTICS	Chine	157.871
MGI COUTIER TUNISIE	Tunisie	5.733
MGI COUTIER MAKINA YEDEK PARÇA İMALAT VE SANAYİ	Turquie	286.411
MGI COUTIER ROM	Roumanie	329.052
MGI COUTIER UK	Angleterre	197.553
MGI COUTIER ENGINEERING	Inde	11.488
AVON AUTOMOTIVE HOLDINGS	USA	659.747
AVON AUTOMOTIVE UK HOLDINGS	Angleterre	420.162

Les conventions signées avec les filiales concernées ont une durée initiale de dix années, et sont renouvelables par tacite reconduction soit pour une ou plusieurs périodes de trois années, soit pour une durée indéterminée.

Facturation de frais de recherche

Votre société facture à ses filiales des frais de recherche, calculés sur la base de 0,5 % du chiffre d'affaires hors groupe (Pièces uniquement).

Sur l'exercice 2013, les produits suivants ont été comptabilisés :

MGI COUTIER

Sociétés	Pays	Montants (en €)
MGI COUTIER ARGENTINA	Argentine	65.424
MGI COUTIER BRASIL	Brésil	53.626
MGI COUTIER ESPAÑA	Espagne	28.310
NINGBO MGI COUTIER AUTO PLASTICS	Chine	24.863
MGI COUTIER TUNISIE	Tunisie	2.401
MGI COUTIER MAKINA YEDEK PARÇA IMALAT VE SANAYI	Turquie	115.968
MGI COUTIER ROM	Roumanie	137.824
MGI COUTIER UK	Angleterre	80.358

Les conventions signées avec les filiales concernées ont une durée initiale de dix années, et sont renouvelables par tacite reconduction soit pour une ou plusieurs périodes de trois années, soit pour une durée indéterminée.

Facturation de royalties à la société MGI COUTIER ILIA

Dans le cadre d'un contrat de licence du 1er septembre 2005, votre société facture des royalties à la société MGI COUTIER ILIA (Iran) au titre de frais de recherche, de redevance de marque, de transfert de savoir-faire et d'activités de conseil dans les domaines suivants : finance, juridique, développement industriel, achats, développement commerce international, DSI, qualité et marketing.

Les royalties sont calculées sur la base du « Net selling price » des produits vendus par la filiale MGI COUTIER ILIA, à partir des taux suivants :

- 0,5 % pour les refacturations de frais de recherche,
- 1,5 % pour les activités de conseil,
- 1 % pour les redevances de marque,
- 2,5 % pour le transfert de savoir-faire (au-delà de la contribution au capital social de la filiale iranienne).

Au titre de cette convention, les produits comptabilisés sur l'exercice 2013 s'élèvent à 45.558 €.

Facturation de royalties à la société MEIPL

Votre société facture des royalties à la société MEIPL (Inde) relatives aux licences de transfert de savoir-faire portant sur les produits « conduits en carburant », ainsi qu'aux activités de conseil dans les domaines suivants : finance, juridique, développement industriel, achats, DSI, qualité, marketing, et développement commerce international.

Les royalties sont calculées sur la base du « Net selling price » des produits vendus par la filiale MEIPL, à partir des taux suivants :

- 0,95 % sur la base du « Base Domestic Turnover »,
- 2,85 % sur la base du « New Domestic Turnover »,
- 4,00 % sur la base du « Export Turnover ».

Au titre de cette convention, les produits comptabilisés sur l'exercice 2013 s'élèvent à 121.364 €.

Location de l'usine de Gournay à la SCI BRAY SUD

Votre société est locataire de l'usine de Gournay en Bray.

Le loyer pris en charge sur l'exercice 2013 s'élève à 94.717 €.

MGI COUTIER

Convention de mise à disposition d'un local et prestations d'assistance avec la société COUTIER JUNIOR et la société civile COUTIER SENIOR

Votre société met à disposition de ces deux sociétés un local destiné à abriter leur siège social et réalise des prestations d'assistance juridique lors de l'approbation des comptes annuels.

Au titre de cette convention, les produits comptabilisés sur l'exercice 2013 s'élèvent à :

- COUTIER JUNIOR 1 150 €
- COUTIER SENIOR 383 €

Conventions de gestion centralisée de trésorerie

Dans le cadre de ces conventions, MGI Coutier assure la coordination et la centralisation de l'ensemble des besoins et excédents de trésorerie du groupe.

Les avances consenties par MGI Coutier, et inversement, portent intérêt :

- aux coûts externes + 0.1% ou à défaut Euribor 3 mois + 2% pour les sociétés Avon Automotive Holdings et Avon Automotive UK Holdings ;
- au taux EONIA majoré de 0,60 % pour les autres sociétés.

Sur l'exercice 2013, les charges et produits financiers comptabilisés sont les suivants :

Sociétés	Charges financières (en €)	Produits financiers (en €)
MGI COUTIER ARGENTINA		17.935
MGI COUTIER BRASIL		31.805
MGI COUTIER ESPAÑA	75.966	
NINGBO MGI COUTIER AUTO PLASTICS		4.020
MGI COUTIER TUNISIE	41.661	
MGI COUTIER MAKINA YEDEK PARÇA IMALAT VE SANAYI	7.155	
MGI COUTIER ROM		22.816
MGI COUTIER UK	78.834	
MGI COUTIER ENGINEERING		5.778
MGI COUTIER SERVICE		314
DEPLANCHE FABRICATION	2.690	
SCI BRAY SUD	1.405	
COUTIER JUNIOR	8.382	
COUTIER SENIOR	239	
AVON AUTOMOTIVE HOLDINGS	360.539	
AVON AUTOMOTIVE UK HOLDINGS		310.461

Fait à Annecy-le-Vieux et à Villeurbanne, le 30 avril 2014

Les Commissaires aux Comptes

*ORFIS BAKER TILLY MAZARS
Valérie MALNOY Bruno POUGET*

MGI COUTIER

Tableau annexe

Personnes concernées par les conventions et engagements relevant de l'article L. 225-88 du Code de commerce

Sociétés	Roger COUTIER	André COUTIER	Mathieu COUTIER	Jean-Louis THOMASSET	Jean-François VILLANEAU	Benoît COUTIER	Christophe COUTIER	Nicolas COUTIER
MGI Coutier	Pdt du CS	Pdt du Directoire	Membre du Directoire	VP du Directoire	Membre du Directoire	Membre du Directoire (1)	Membre du Directoire (1)	Membre du Directoire (1)
MGI Coutier Argentina								
MGI Coutier Brasil						Dir. et Gérant		
MGI Coutier España	Adm.	Pdt		Adm. et VP				
Ningbo MGI Coutier Auto Plastics		Adm.		Adm.				
MGI Coutier Tunisie								
MGI Coutier Makina Yedek Parça imalat ve Sanayi		Adm. et VP		Adm.				
MGI Coutier Rom		Pdt			Adm.	Adm et DG		
MGI Coutier UK	Adm.							
MGI Coutier Services								
MEIPL Pvt		Adm.						Adm.
MGI Coutier Engineering Pvt					Adm.	Pdt. et Adm.		Dir. et Adm.
MGI Coutier Ilia					Pdt et Adm	Adm.		
Deplanche Fabrication								
Avon Polymères France		Représentant associé unique MGI Coutier						
Coutier Junior	Pdt	Adm.	Adm.			Adm.	Adm.	Adm.
Coutier Senior	Gérant							
Avon Automotive Holdings Inc.		Adm.	Adm.					
Avon Automotive Deutschland GMBH			Adm.					
Industrial Flexo SL			Adm.					
Avon Automotive Portugal					Adm.			
Avon Automotive A.S.		PCS	Adm.	CS				
Avon Otomotiv SANAYI Ve Ticaret Limited Sirketi Turkey			Adm.					

MGI COUTIER

Sociétés	Roger COUTIER	André COUTIER	Mathieu COUTIER	Jean-Louis THOMASSET	Jean-François VILLANEAU	Benoît COUTIER	Christophe COUTIER	Nicolas COUTIER
Gold Seal Avon Polymers Private Ltd								Adm.
MGI Coutier Finance					Adm.			
MGI COUTIER LUSITANIA								Gérant

Pdt : Président - CS : Conseil de surveillance - PCS : Président Conseil de surveillance - VP : Vice-président - Adm. : Administrateur - RP : Représentant permanent - Dir : Directeur
 - DG : Directeur général

(1) Nomination lors du Conseil de surveillance du 20 décembre 2013

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES

à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 26 juin 2014

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de gestion du Groupe et le rapport des Commissaires aux Comptes, et après avoir délibéré, approuve les comptes consolidés arrêtés à la date du 31 décembre 2013 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations retracées dans ces comptes et rapports.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2013 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans les comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéficiaires soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 19.158 euros ainsi que l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges s'élevant à 6.385 euros.

En conséquence, elle donne aux membres du Directoire et aux membres du Conseil de Surveillance quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à 15.022.503,66 euros de la manière suivante:

- d'une part, aux actionnaires à titre de dividendes, pour un montant de 1.337.052 euros soit un dividende net par action de 0,50 euro ; étant précisé qu'il n'y a pas eu d'acompte sur dividende versé, soit un dividende net à verser par action de 0,50 euro, qui sera mis en paiement au siège social le 4 juillet 2014 ;
- d'autre part, en report à nouveau pour le solde soit un montant de 13.685.451,66 euros.

L'assemblée générale décide qu'au cas où, lors de la mise en paiement du dividende, la société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions d'auto-détention sera affecté au compte « Report à nouveau ».

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le	Dividende par action en EUROS	Revenu éligible ou non à l'abattement
31 décembre 2010	0,50	Réfaction de 40 % lorsque celle-ci était applicable
31 décembre 2011	0,50	Réfaction de 40 % lorsque celle-ci était applicable
31 décembre 2012	0,50	Réfaction de 40 % lorsque celle-ci était applicable

Quatrième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés relevant de l'article L. 225-86 et suivants du Code de Commerce, approuve ledit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cinquième résolution

L'assemblée générale fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice 2014 à 45.000 euros.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise le Directoire, avec faculté de subdélégation, à acquérir des actions de la Société dans le respect des conditions et obligations posées par les dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce et selon les modalités suivantes :

La Société pourrait acquérir sur le marché ou hors marché ses propres actions et vendre tout ou partie des actions ainsi acquises en respectant les limites ci-dessous :

- le total des actions détenues ne dépassera pas 0,5% du nombre total d'actions composant le capital social, étant précisé que cette limite s'appliquera à un montant du capital social de la Société qui serait, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social durant la durée de l'autorisation, les acquisitions réalisées par la Société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement plus de 0,5% de son capital social ;
- le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 0,5% prévue ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite des actions revendues pendant la période d'autorisation ;
- le prix unitaire d'achat ne devra pas être supérieur à 200,00 Euros (hors frais d'acquisition). Le Directoire, avec faculté de subdélégation, pourra toutefois ajuster le prix maximal d'achat susmentionné en cas d'incorporation de réserves, bénéfices ou prime d'émission, de fusion ou d'apports ou de toutes autres sommes dont la capitalisation serait admise, donnant lieu soit à l'élévation de la valeur nominale de l'action, soit à la création et à l'attribution gratuite d'actions ainsi qu'en cas de division de la valeur nominale de l'action ou de regroupement d'actions ou de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action ;
- l'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être effectués par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, dans les conditions autorisées par les autorités de marché. Ces opérations pourront être réalisées à tout moment dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Cette autorisation sera destinée à permettre à la Société d'assurer la liquidité et animer le marché au travers d'un contrat de liquidité par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement conforme à la charte de déontologie de AMAFI en date du 23 septembre 2008 reconnue par la décision en date du 1^{er} octobre 2008 de l'Autorité des marchés financiers.

Donne tout pouvoir au Directoire avec faculté de subdélégation afin de :

- juger de l'opportunité de mettre en œuvre la présente délégation ;
- déterminer les conditions et modalités d'acquisition et de cession dont notamment le prix des actions achetées ;
- effectuer par tout moyen l'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions, passer tous ordres en bourse ;
- conclure tout accord en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, d'effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et tout autre organisme, remplir toutes formalités ;

MGI COUTIER

- établir et publier le communiqué d'information relatif à la mise en place du programme de rachat ;
- d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire pour exécuter et mettre en œuvre la présente décision.

Décide que l'autorisation est valable pour une durée maximum de 18 mois à compter du jour de la présente décision soit jusqu'au 25 décembre 2015.

Cette autorisation interrompt et se substitue à l'autorisation conférée par l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2013.

Le Directoire donnera aux actionnaires réunis en Assemblée Générale annuelle dans le rapport prévu à l'article L.225-100 du Code de commerce, les informations relatives à la réalisation des opérations d'achat d'actions autorisées par l'assemblée générale, notamment le nombre et le prix des actions acquises, le volume des actions utilisées.

Septième résolution

L'assemblée générale ordinaire annuelle confère tous pouvoirs à Monsieur André COUTIER, Président du Directoire de MGI COUTIER, avec faculté de délégation, en possession d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de mettre à jour les statuts de la société conformément aux dispositions issues de l'article L225-82 du Code de Commerce autorisant la tenue de réunions et la participation aux réunions de Directoire et Conseil de Surveillance par des moyens de télécommunication permettant l'identification des membres et garantissant leur participation effective et en conséquence de modifier les articles 1-14-16-des statuts qui seront désormais libellés ainsi qu'il suit :

ARTICLE 1 - FORME

La société MGI COUTIER, constituée sous forme de société anonyme à conseil d'administration, suivant acte sous seing privé en date du 14 février 1988, à Lyon (69), a adopté, à compter du 25 Mai 1998, la forme de société anonyme à directoire et conseil de surveillance. Les statuts ont fait l'objet d'une refonte en ce sens.

Elle est régie par les lois et règlements en vigueur. Les présents statuts ont été mis à jour conformément à la loi N° 2001-420 du 15/5/2001 relative aux Nouvelles Régulations Economiques (publiée au journal Officiel du 16 Mai 2001), conformément à la loi N° 2002-1303 du 29/10/2002 modifiant certaines dispositions du Code de Commerce relatives aux mandats sociaux, et conformément à la loi N° 2003-706 du 01/08/2003 de Sécurité Financière.

Les statuts sont mis à jour conformément à l'article L.225-82 du Code de Commerce autorisant la tenue et la participation aux réunions de Directoire et de Conseil de Surveillance par des moyens de télécommunication.

Les statuts sont mis à jour en raison d'une modification de la valeur nominale de l'action par division par 10 de ladite valeur avec en conséquence la modification de l'article 7 intitulé « capital social ».

Elle est inscrite à la cote au Second Marché de la Bourse de Paris.

ARTICLE 14 - DIRECTOIRE

1 - La société est dirigée par un directoire composé de sept membres au plus qui exercent leurs fonctions sous le contrôle d'un conseil de surveillance.

A peine de nullité de la nomination, les membres du directoire ou le directeur général unique sont des personnes physiques. Ils peuvent être choisis en dehors des actionnaires.

Une personne physique ne peut exercer plus d'un mandat de membre du Directoire ou de Directeur Général Unique de sociétés anonymes ayant leur siège social sur le territoire français, sous réserves des dérogations légales.

Ils sont nommés par le conseil de surveillance qui confère à l'un deux la qualité de Président.

Si un siège est vacant, le conseil de surveillance doit, dans les deux mois de la vacance, soit modifier le nombre de sièges qu'il avait antérieurement fixé, soit pourvoir à la vacance.

2 - Les membres du directoire sont nommés pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Les membres du directoire sont toujours rééligibles.

Nul ne peut être nommé membre du directoire s'il est âgé de plus de 70 ans. Le membre du directoire ou le directeur général unique en fonction venant à dépasser cet âge est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du conseil de surveillance.

3 - Le conseil de surveillance détermine la rémunération des membres du directoire.

4 - Le directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation de son Président ou de la moitié de ses membres, au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Les membres du directoire peuvent être convoqués par tous moyens, même verbalement.

L'ordre du jour peut n'être fixé qu'au moment de la réunion.

Sauf lorsque le Directoire est réuni pour procéder aux opérations visées au 5^{ème} alinéa de l'article L.225-68, suivant dispositions de l'article L225-82 du Code de Commerce les réunions peuvent être tenues et les membres du Directoire réputés présents en participant à la réunion par des moyens de télécommunication voire à terme de visioconférence permettant l'identification et garantissant leur participation effective.

Le Président du directoire préside les séances et peut nommer un secrétaire qui peut être choisi en dehors de ses membres.

Pour la validité des délibérations, la présence de la moitié au moins des membres est nécessaire. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Toute délibération donne lieu à établissement d'un procès-verbal établi sur un registre spécial et signé par le président de séance et au moins par un membre du directoire.

ARTICLE 16 - CONSEIL DE SURVEILLANCE

1 - Le conseil de surveillance est composé de trois membres au moins et de dix huit membres au plus sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

Les membres, personnes physiques ou morales, sont nommés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. En cas de fusion ou de scission, la nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire.

Conformément aux dispositions de l'article 32 de la loi N° 2006-1770 du 30 décembre 2006 pour le développement de la participation et de l'actionnariat salarié, un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance pourraient être élus par l'assemblée générale des actionnaires parmi les salariés actionnaires sur proposition de ces derniers pour le cas où le nombre d'actions détenues par le personnel de la société ou des sociétés qui lui sont liées atteindrait le seuil légal en vigueur, suivant la réglementation en vigueur.

La durée de leur mandat sera de 3 ans, toutefois il prendra fin par l'arrivée du terme ou de la rupture, pour quelque cause que ce soit, de leur contrat de travail et ils devront satisfaire aux mêmes conditions que les membres du conseil de surveillance nommés.

Aucun membre du conseil de surveillance ne peut faire partie du directoire.

2 - La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est de trois ans expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

Les membres du conseil de surveillance sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire.

Le nombre des membres du conseil de surveillance ayant atteint l'âge de 70 ans ne pourra être supérieur au tiers des membres du conseil de surveillance en fonction.

3 - Chaque membre du conseil de surveillance doit être propriétaire d'au moins une action.

Si, au jour de sa nomination, un membre du conseil de surveillance n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis, ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office, s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de trois mois.

MGI COUTIER

4 - Le conseil de surveillance élit parmi ses membres un Président et un vice-président, personnes physiques, qui sont chargés de convoquer le conseil et d'en diriger les débats. Ils sont nommés pour la durée de leur mandat au conseil de surveillance. Le conseil détermine, le cas échéant, leur rémunération.

Le conseil de surveillance nomme un secrétaire, choisi par les membres du conseil ou en-dehors d'eux.

5 - Le conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

La convocation est faite par tous moyens, et même verbalement. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout membre du conseil peut donner, par écrit, mandat à un autre membre de le représenter à une séance du conseil.
Sauf lorsque le conseil est réuni pour procéder aux opérations visées au 5^{ème} alinéa de l'article L.225-68, suivant dispositions de l'article L225-82 du Code de Commerce les réunions peuvent être tenues et les membres du Conseil réputés présents en participant à la réunion par des moyens de télécommunication voire à terme de visioconférence permettant l'identification et garantissant leur participation effective.

La présence effective de la moitié au moins des membres du conseil est nécessaire pour la validité des délibérations.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque membre présent ou représenté disposant d'une voix et chaque membre présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux établis et conservés conformément à la loi.

6 – Un salarié ne peut être élu membre du conseil de surveillance que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif.

Une personne physique ne peut exercer simultanément plus de cinq mandats de membre de Conseil de Surveillance de sociétés anonymes ayant leur siège social sur le territoire français, sous réserve des dérogations légales.

Cette modification de statuts sera transmise pour enregistrement au Registre du Commerce et des Sociétés auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de BOURG-EN-BRESSE 01.

Neuvième résolution

L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire et du Conseil de Surveillance :

- approuve la proposition faite par le Directoire de réduire de 8,00 euros à 0,80 euro la valeur nominale de l'action (soit la division par dix de la valeur nominale de chaque action de la société) et donc de multiplier par 10 le nombre des actions composant le capital social afin que le capital social demeure inchangé, ceci afin d'accroître la liquidité du titre et de rendre l'action MGI COUTIER plus accessible aux actionnaires individuels ;

- décide que la division de la valeur nominale donnera lieu à l'échange de 10 actions nouvelles de 0,80 euro de valeur nominale contre 1 action ancienne de 8,00 Euros de valeur nominale et que de ce fait il n'y aura pas de « rompu » ;

- décide qu'au cas où, lors de la mise en place de la division, la société détiendrait certaines de ses propres actions, ces actions viendraient à l'échange au même titre et aux mêmes droits que les autres actions ;

- décide qu'au cas où à l'occasion de cette opération d'échanges de titres, il existerait des titres en déshérence ou non réclamés, conformément à l'article L.228-6 et suivant procédure légale et modalités fixées par dispositions des articles R228-11 et R228-12 et publicités légales, le Directoire pourra dans un délai à sa convenance procéder à la mise en vente des titres nouveaux ;

MGI COUTIER

- décide que la société CM-CIC SECURITIES SA, sise 6 rue de Provence à 75441 PARIS Cedex 9 – Entreprise d'investissement – immatriculée RCS PARIS B 467 501 359 est désignée mandataire pour assurer la centralisation des opérations d'échange et de regroupement des actions et pour assurer la tenue et la conservation du registre des mouvements de titres et des comptes individuels d'actionnaires de la société MGI COUTIER ;

- décide que les frais relatifs à l'opération de division de la valeur nominale de l'action seront pris en charge par la société MGI COUTIER et qu'ainsi l'opération sera réalisée sans frais ni formalités pour les actionnaires de MGI COUTIER et n'aura pas d'impact sur leurs droits ;

- décide que la division de la valeur nominale sera réalisée dans un délai de 6 mois (à la clôture d'une séance de bourse et effective le lendemain à l'ouverture du marché)

A cette date, le nombre d'actions composant le capital social sera multiplié par dix et l'action se négociera sur la base du cours d'ouverture divisé par dix.

- décide, qu'en conséquence des approbations des alinéas qui précèdent, l'article 7 des statuts intitulé « Capital social » doit être modifié comme suit :

Ancien texte :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de VINGT UN MILLIONS TROIS CENT QUATRE VINGT DOUZE MILLE HUIT CENT TRENTE DEUX (21 392 832) EUROS.

Il est divisé en DEUX MILLIONS SIX CENT SOIXANTE QUATORZE MILLE CENT QUATRE (2 674 104) actions de 8 EUROS chacune, toutes de même catégorie, intégralement libérées.

Nouveau texte :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de VINGT UN MILLIONS TROIS CENT QUATRE VINGT DOUZE MILLE HUIT CENT TRENTE DEUX (21 392 832) EUROS.

Il est divisé en VINGT SIX MILLIONS SEPT CENT QUARANTE ET UN MILLE ZERO QUARANTE (26 741 040) actions de 0,80 EURO chacune, toutes de même catégorie, intégralement libérées.

L'assemblée générale extraordinaire, comme conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent confère tous pouvoirs à Monsieur le Président du Directoire, avec faculté de délégation, dans les conditions prévues par les dispositions de l'article R.228-28 et R.228-31, afin de procéder à la division de la valeur nominale de l'action MGI COUTIER dans un délai de 6 mois par l'échange de 10 actions nouvelles contre 1 action ancienne, et devra prendre toutes les mesures et faire procéder à toutes les formalités requises en vue de l'admission aux négociations sur un marché réglementé des droits, titres de capital émis et créés du fait de la division de la valeur nominale par 10 et de la création d'actions nouvelles en terme de nombre d'actions résultant de l'échange.

Dixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire confère tous pouvoirs à Monsieur André COUTIER, Président du Directoire de MGI COUTIER, avec faculté de délégation, en possession d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Siège Social

MGI COUTIER
975, route des Burgondes
01410 CHAMPFROMIER
France
Tél. : 00 33 4 50 56 98 98
Fax : 00 33 4 50 56 95 45
Société Anonyme à Directoire et
Conseil de Surveillance
Au capital de 21 392 832 Euros
Immatriculée RCS 344 844 998
Bourg-en-Bresse
www.mgicoutier.com



Equipementier Automobile et Poids lourd